

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

MON CŒUR, MA LYRE ET MON DIEU.

Lyre trop infidèle,
Pourquoi donc résister à mes ardents transports ?
Une fibre nouvelle

A vibré dans mon cœur et je veux tes accords.

Oh ! sur tes cordes frémissantes,
Laisse, laisse courir mes doigts,
Ils les rendront toutes brûlantes,
Pour seconder ma faible voix !

Telle qu'une harpe éolienne,
Au souffle du zéphyr comme aux chocs des autans,
Il n'est rien que mon âme en elle ne retienne,
Si je pouvais encor annoter tous ses chants !

Oh ! sur tes cordes frémissantes
Laisse toujours courir mes doigts,
Ma lyre, je les veux brûlantes
Pour seconder sa faible voix.

Oui, chaque pas dans la vie,
Demande un nouveau chant au pauvre pèlerin ;
Qu'il soit triste ou joyeux, une douce harmonie
Abrégera toujours son trop rude chemin.

Ah ! sur tes cordes frémissantes,
Laisse, laisse couvrir mes doigts.
Ma lyre, je les veux brûlantes,
Pour seconder ma faible voix !

Lorsque, rêveur, je m'isole
Aux lieux chers à mon cœur, cherchant un souvenir,

Qui me soulage et me console,
Et me fasse plus fort pour un sombre avenir,
Ah ! sur tes cordes frémissantes,
Laisse, laisse courir mes doigts,
Ma lyre, je les veux brûlantes
Pour seconder ma faible voix !

Lorsque, méprisant la terre,
Ebloui, je contemple un globe radieux,
Je me dis : je possède au-delà de sa sphère
Une place dans les cieux . . .
Alors, sur tes cordes frémissantes,
Laisse, laisse courir mes doigts,
Ma lyre, je les veux brûlantes
Pour seconder ma faible voix !

Je viens de sentir en mon âme,
Un quelque chose de divin ! . . .
Je veux chanter ! . . . je suis tout flamme ! . . .
Ma lyre, je t'implore en vain.
S'il le faut, ç'en est fait, ingrate !
Je te brise au dernier accent ;
Lorsque, sous l'œil de Dieu, mon âme se dilate,
Lui seul me suffit. Il m'entend !

MAXIMILIEN COUPAL.

LE TRAVAIL

SERMON

Prononcé à l'église du Gesù, à Montréal, le 19 Mars 1886, par

M. L'ABBÉ DEMERS

Curé d'Ormstown, à l'occasion de la fête patronale de l'Union St-Joseph de Montréal.

Omnes unanimes, compatientes fraternitatis amatores ut benedictionem hereditate possideatis.

Soyez unis, compatissants, vous aimant dans la charité, pour posséder les bénédictions du temps et de l'éternité.

1er Epître de St-Pierre, v. 3.

MONSEIGNEUR, MES FRÈRES,

Judas Macchabée, cet invincible soldat venait de haranguer, en face de l'armée ennemie, les quelques soldats restés fidèles à l'emblème sacré de la patrie. Sans s'effrayer des nombreuses phalanges qu'il doit exterminer pour affranchir Jérusalem, le magnanime capitaine assure d'avance la victoire, et termine par ces paroles : " Dieu est avec nous, va lui-même combattre dans nos rangs. J'ai vu l'ombre du grand Jérémie que Dieu m'a envoyée pour m'annoncer la victoire." A ces mots, Judas donne le signal, ses hommes s'ébranlent, et sous le choc impétueux de cette petite troupe, trente cinq mille hommes mordent la poussière, et Nicanor, leur général est fait prisonnier. C'est à peine si quelque fuyard aura pu porter à Demetrius, roi de Syrie, la désastreuse nouvelle que son armée si nombreuse, si puissante, sous la conduite de son valeureux lieutenant, a été mise en pièces par une poignée d'israélites attachés à la fortune de Judas Macchabée.

A la vue d'un revers si soudain, si rapide, l'armée victorieuse pousse un grand cri, l'enthousiasme enflamme tous les cœurs, et dans un

chant patriotique, ces courageux enfants de Jérusalem, célèbrent la toute puissance du Seigneur.

L'Écrivain sacré ajoute que ce jour de gloire fut fêté dans la suite, avec toute la pompe et la magnificence des solennités anniversaires.

Mes frères, cette page de nos livres saints, et je le dis sans exagération, cette page glorieuse de l'histoire de Jérusalem a reçu son pendant dans ces lieux mêmes, à Montréal, il y a seulement quelques années. Comme Judas Macchabée, l'un d'entre vous a compris que l'union seule fait la force, que pour conjurer, sans avoir recours à l'aumône, le monstre hideux de la misère, il suffisait de grouper d'abord un petit nombre d'ouvriers volontaires. Et Dieu a béni cette sainte audace du nouveau Macchabée. Cette petite légion d'hommes de cœur a vu ses rangs se grossir de non moins vaillantes recrues. En une heure, la misère, facilement vaincue par cette petite phalange s'est évacuée sans retour. Et voilà que les solennités de St-Joseph, de ce glorieux protecteur de votre société, réunissent tous les ans, dans un glorieux anniversaire, les membres de l'Union St-Joseph. Tous aujourd'hui vous avez franchi le seuil de ce magnifique temple, pour célébrer dans un chant patriotique, le triomphe du travail et de la fraternité, sur les ruines de la paresse et de l'égoïsme.

En présence de ce nombre si considérable des membres de l'Union St-Joseph, je puis dire comme l'Esprit Saint l'a dit des chrétiens de Jérusalem : "*Cor unum et anima una*" : ils n'ont tous qu'un cœur et qu'une âme : car ils se sont unis et ils forment une société "*unanimes*". Et pourquoi?... Pour se prêter les uns aux autres un secours mutuel "*compatientes*" Et par quels moyens? Par la charité fraternelle : "*fraternitatis amatores*." Et dans quel but? Pour obtenir et laisser à leurs familles, comme le plus précieux des héritages, les bénédictions de Dieu pour le temps et pour l'éternité : "*ut benedictionem hereditate possideatis*".

Mais comme ces beaux et magnifiques résultats sont les fruits de votre travail, je crois donc rentrer dans l'esprit de la glorieuse démonstration de ce jour, en traitant devant vous la grande question des classes ouvrières, du travail, mais du travail tel que le veut l'Église votre mère, du travail sanctifié par la Religion.

Puissent ces quelques paroles réveiller votre zèle, mes frères ! Puissent-elles, trouvant écho dans ces nobles cœurs qui m'entendent, vous gagner de nouveaux frères, ou du moins multiplier des dévouements semblables à ceux que vous inspirez déjà.

Je suis heureux de trouver ici l'exemple du travail et de pouvoir m'arrêter un instant avec vous sur ce point important de la morale chrétienne.

I

Depuis le jour où ils sont sortis du sein de leur mère, jusqu'au jour de la sépulture dans le sein de la mère commune, un joug pesant est sur tous les enfants d'Adam. Personne n'en est exempt. Depuis celui qui est élevé en dignité jusqu'à l'homme de la plus basse extraction. Cette occupation, ce joug pesant, c'est le travail. — Ici-bas à chacun un lot, à chacun un office, c'est-à-dire un travail ; car toute fonction impose des devoirs, et l'accomplissement du devoir c'est le travail. Tout homme doit donc travailler puisque Dieu le veut ainsi, et tout homme s'il veut remplir sa destinée, suivant les vues de Dieu, doit accomplir un double travail : travail temporel et travail spirituel. Voilà cette grande occupation qui a été créée pour tous les hommes et sans laquelle nous cessons d'être chrétiens, nous cessons d'être citoyens.

Transportons-nous par la pensée sous le ciel sans nuage et dans la pure atmosphère du paradis terrestre, alors que la nature avec toutes ses voix n'était qu'une musique universelle, et la terre, avec tous ses spectacles, un perpétuel sourire. Là l'homme apparaît couvert d'innocence, de justice, de force et de beauté. Autour de lui la création déploie un paradis de voluptés et le convie à tous ses festins.

Pourquoi l'homme est-il là ? Consultez l'Écriture et elle vous dira qu'il était là pour travailler et garder ce jardin et le féconder de ses sueurs. Ainsi, bien que l'homme ait été créé dans un état heureux, dans un état de satisfaction de ses besoins, Dieu voulut cependant qu'il travaillât le paradis de la volupté, pour me servir de cette singulière expression de l'Écriture, et qu'il le gardât. Et pourquoi ? Pour lui faire comprendre que malgré son degré de supériorité sur toutes les autres créatures, le travail était une chose noble et digne de lui.

Je rencontre plus loin un second patriarche qui a survécu, par la miséricorde de Dieu, au déluge universel : Noé ! Cet homme encore est le maître du monde, non pas par un sceptre ou par une épée, mais par une propriété unique : cet homme, Dieu en fait encore un travailleur, et il lui dit : ce domaine immense, ce domaine sans limites est livré à tes mains, à celles de tes enfants mais pour le travailler et pour demander par ta sueur la fécondité à la terre.

C'est aussi le sort qui est ménagé par la providence à tous les patriarches, ses descendants. C'est ainsi que je vois Abraham, Jacob, jusqu'à David lui-même vivant de leur travail, et s'honorant de leur travail. Ainsi toute les grandes figures antiques qui ont présidé aux destinées des Juifs et qui ont fait le premier peuple de l'histoire, ce sont des figures de travailleurs. Ces figures majestueuses des pre-

miers patriarches ne sont pas autre chose, mes frères, que des figures d'ouvriers.

Mais ce n'est pas encore assez. Lorsque Dieu a voulu descendre ici-bas, a qui a-t-il fait appel ? A un descendant de David, mais il a attendu que la famille de David eut quitté les splendeurs des palais, le commandement des armées, le luxe de la vie, et qu'elle fut tombée dans l'ombre, dans la pauvreté, dans un atelier. Alors quand le descendant des rois est devenu un simple ouvrier, Dieu l'a cru digne de devenir son père adoptif. Il a cherché Joseph au milieu de son travail, et Marie qui s'est unie à Joseph, était certainement de sa condition ; et ces deux ouvriers ont préparé l'avènement d'un Dieu ouvrier. Et quand le Christ est venu, vous le savez, mes frères, c'est une vérité banale, mais qu'on ne saurait jamais assez répéter et admirer, il n'a pas demandé à ses ancêtres le sceptre de Solomon, il n'a demandé à Joseph que les outils du travail ; il n'a pas demandé à David le diadème qui ornait sa tête, il a demandé à la fatigue, la sueur qui ornait son front ; il n'a pas demandé de la pourpre, il a demandé le simple vêtement du travailleur.

Ainsi la première condition que Dieu ait donné au travail c'est la dignité. En effet, s'il est une chose vile, une chose indigne, c'est de ne rien faire. L'homme qui ne fait rien, n'est rien parcequ'il ne développe aucune puissance ; si peu qu'il fasse, il est créateur comme Dieu, et par conséquent il s'élève.

Tout être doit travailler. Jetez un regard sur la création et vous serez convaincus de la chose. Le ver de terre lui-même a son œuvre et travaille, il appartient à la milice sacrée des créatures utiles. L'homme qui ne fait rien est donc au-dessous même du ver de terre. Et quand les rois de ce monde convoqués avec le ver de terre paraîtront devant Dieu, si les rois n'ont rien fait, le ver de terre sera couronné, et les rois de la terre ne le seront pas parce qu'ils n'auront rien fait.

Ainsi la dignité voilà la première loi du travail. Un ouvrier quelconque est un grand homme s'il accomplit sa tâche : un ouvrier, s'il travaille est un grand homme. Mais un riche, mais un roi, revêtu de sa pourpre et promenant sa paresse, sa fainéantise, au milieu d'un groupe de courtisans fainéants comme lui, incapables comme lui, celui-là, ce riche, ce roi, je ne dis pas que c'est un grand homme, car ce n'est pas même un homme.

Tout bon citoyen doit aimer le travail car le travail c'est le chemin qui conduit à l'honneur, à l'aisance, à la fortune par la voie régulière. Etes-vous repoussés, dédaignés des autres ? le travail vous réhabilitera. Etes-vous pauvres ? le travail vous donnera une maison, une famille, un héritage. Le travail c'est le levier qui déplace tous les éléments

de ce monde, l'or, les dignités, les titres, les domaines. Prenez d'une main ferme ce levier, et faites vous une place si vous n'en avez pas.

Voilà mes frères, en quelques mots, les résultats du travail, mais du travail avec toute sa dignité. Et la religion, à son tour, se complait à rehausser le travail, en montrant à l'ouvrier chrétien, le Christ travaillant à Nazareth. En présence de ce spectacle, comment l'ouvrier ne pourrait-il pas s'enorgueillir d'un travail qui le fait semblable à son Dieu? car l'ouvrier c'est l'image du Christ. Oui mes frères, voulez-vous avoir une image du Christ, une image vivante, ne la cherchez pas mes frères, au milieu de la pompe et des richesses, cherchez dans un quartier populaire, au milieu d'une rue peut-être obscure et délaissée, un homme aux allures modestes, au maintien simple, libre et humble, se rendant à l'atelier : Saluez cet homme qui passe, peut-être méconnu par le monde, et que personne n'honore d'un regard, parce que là, mes frères, vous trouverez l'image vivante de Jésus Christ.

Oh ! s'il en est ainsi, mon frère le travailleur, que tu me parais grand penché sur ton enclume et ton ouvrage ! Que ta fonction est belle dans l'obscurité de ta vie, et que sublime est ta mission dans l'humilité de ton ministère ! Je te salue, mon frère : je reconnais en toi la dignité que mon Christ te fait, et la majesté dont il te couvre. Et lorsque, pour reprendre haleine, tu relèves vers le ciel ton front ruisselant et ta poitrine haletante, à travers la sueur qui t'inonde et la fumée qui t'enveloppe, je crois voir briller sur toi les rayons jaillissants de ce Christ que j'aime, et que j'aime d'autant plus qu'il te fait à toi, mon frère d'origine, de race et de sang, une dignité plus haute et une gloire plus belle. En te voyant si grand sous le poids de ton travail, je comprends que tu l'acceptes avec une indomptable intrépidité, que dis-je ? Je comprends que tu le portes avec une sainte fierté, et que, dans ce travail divinement ennobli, la dignité devienne pour toi comme un principe nouveau de puissance et de fécondité.

(A continuer.)

SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC.

PREMIERS ETABLISSEMENTS.

L'année 1672 fut remarquable en Canada par le grand nombre de concessions en seigneuries accordées aux officiers du régiment de Carignan et à quelques Canadiens.

Le capitaine de Laubia reçut le fief Nicolet, qu'il passa bientôt à M. Cressé ; tous deux y amenèrent les premiers colons, tirés des Trois-Rivières. En deux années la future paroisse prenait commencement.

Un autre officier du régiment de Carignan, Pierre Dorfeuille, écuyer, sieur de la Hussodière, ou Lussaudière, obtint, en vertu d'une patente du 3 novembre 1672, " une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre depuis la terre du sieur Crevier, en descendant vers la rivière Nicolet, le chenal Tardif compris (1)." Le seigneur de Lussaudière n'opéra aucun défrichement sur sa concession, et par un arrêt du 9 mai 1679, celle-ci retourna au domaine du roi.

Entre Nicolet et la Lussaudière restait le terrain (2 lieues) que Jacques Lefebvre, mon ancêtre maternel, se fit accorder en 1683 et qui prit son nom : la baie du Febvre.

Richelieu ou Saurel était un poste militaire. Le capitaine Pierre de Saurel, qui y commandait, reçut, par un acte du 29 octobre 1672, signé de l'intendant Talon et de son secrétaire Varnier, " deux lieues et demie de terre de front à prendre sur le fleuve, savoir : une lieue et demie au delà de la rivière de Richelieu sur deux lieues de profondeur, si tant il y a, avec les îles Saint-Ignace, île Ronde et île de Grâce, ainsi nommées dans notre carte figurative (2)." La pièce porte un blanc à l'endroit du nom du tribunal dont la nouvelle seigneurie devait ressortir. Il n'est pas dit un mot des anciens droits de la famille Lauson (3).

(1) *Titres seigneuriaux*, pages 131, 284, 417.

(2) *Titres seigneuriaux* page 141.

(3) Avant 1665 il n'y avait pas de Coutume prescrite pour le Canada. Chaque gouverneur adoptait celle qui lui convenait. M. de Lauzon préférait le Vexin-le-Français, qui ressemble le plus à la Coutume de Paris. C'est pourquoi il avait placé Saint-François-des-Prés sous le Vexin, mais en 1665 tout le Canada était passé sous la Coutume de Paris.

Le fief concédé en 1662 par M. de Lauson à M. Boucher s'étendait du chenal Tardif jusqu'à mi-chemin en remontant à la rivière Richelieu. Puisque la concession accordée à M. de Saurel (1672) descendait une lieue et demie plus bas que la rivière Richelieu, il devait rester un certain vide entre les deux terres.

M. Boucher avait fixé sa demeure à Boucherville. Par un contrat du 23 juillet 1673, devant Benigne Basset, notaire à Montréal, il céda la partie nord de Saint-François à son beau-frère Jean Crevier. Je vois par les *Jugements* (1) du Conseil Souverain que durant les années 1673, 1674, Jean Crevier était déjà qualifié "sieur de Saint-François." Je remarque de plus que dans la patente de Lussaudière, le 3 novembre 1672, il est parlé de la terre du "sieur Crevier" et non pas de M. Boucher, d'où je conclus que la transaction entre ces deux dernières personnes, au sujet de cette propriété, est antérieure à 1672, bien que le contrat écrit soit de 1673.

Vers le même temps, la partie sud de Saint-François ou Yamaska, passa des mains de M. Boucher à celle de M. de la Vallière.

Michel, fils de Jacques Le Neuf de la Poterie, était né aux Trois-Rivières (1640) et avait reçu son éducation en France. M. d'Argenson, gouverneur général, lui avait confié (1661) la tâche de se rendre à la baie d'Hudson par le Saguenay, en compagnie du Père Dablon. Les historiens qui mentionnent ce voyage donnent au jeune LeNeuf le surnom de la Vallière, mais j'ai la conviction (2) que, jusqu'à l'année 1668, il ne porta que le nom de LeNeuf. La fameuse mademoiselle de la Vallière, favorite de Louis XIV depuis 1663, faisait assez de bruit dans le monde pour inspirer à quelqu'un l'idée de porter son nom— coutume alors fort répandue au Canada—car presque tous les noms de la noblesse et de la seigneurie parmi nous étaient empruntés aux familles notables de France. Je suppose que notre Trifluvien a fait en cela comme tant d'autres.

Michel LeNeuf, avait commandé au cap Breton en 1666 et s'y était marié avec Françoise Denys, dont le père se trouvait être le principal personnage de l'Acadie. Il revint au Canada et lors de l'expédition dirigée contre les Iroquois, en 1671, il fut du nombre des officiers que le gouverneur remarqua. Après avoir obtenu (1673) de M. Boucher le fief voisin de celui de Crevier, il tourna de nouveau ses regards vers l'Acadie; en 1676 il obtint la concession de Chignictou, qu'il nomma Beaubassin, au fond de la baie de Fundy et, en 1678, il alla y demeurer. Peu après on le nomma gouverneur de l'Acadie.

(1) Tome I. 783, 789.

(2) Après avoir consulté les archives des Trois-Rivières.

Les terres d'Yamaska étaient toujours sans colons. Celles de Lussaudière également.

De la comparaison de mes notes il résulte que les familles dont les noms suivent sont les plus anciennement établies à Saint-François-des-Prés : Pierre Forcier 1674, Laurent Philippe 1676, Pierre Parenteau 1676, René Abraham 1678, Pierre Couc 1679, Nicolas Perrot 1679, Gabriel Benoit et Jacques Julien.

Par une ordonnance de l'année 1676 le roi réunit à son domaine les terres concédées mais non encore habitées. M. de la Vallière n'en continua pas moins de conserver Yamaska et il se prit de dispute avec Crevier au sujet des limites de leurs seigneuries respectives, tout comme si les ordonnances étaient lettre morte.

A la suite de cette contestation, le gouverneur et l'intendant rendirent un arrêt (8 octobre 1678) accordant à Crevier une lieue de profondeur en remontant la rivière Saint-François, ensemble les îles et îlets qui sont dans cette profondeur, et une lieue de large d'un côté de la rivière au nord à prendre au bout de la terre du sieur de la Lussaudière, ensemble les terres qui se trouveront de l'autre côté de la même rivière au sud, à commencer au bout de sa terre et seigneurie de Saint-François, et jusqu'aux bornes du sieur de la Vallière, avec le droit de chasse et de pêche dans l'étendue de ces lieux ; les appellations de la justice devant ressortir de la juridiction des Trois-Rivières.

Par un second instrument (10 octobre même année) l'intendant confirma l'acte du 8, spécifiant que Jacques (c'est Jean) Crevier sieur de Saint-François, gardera la seigneurie de Saint-François-des-Prés, à mesurer depuis le chenal Tardif jusqu'au bord de la rivière Yamaska du côté du nord-est, autrement dite des Savanes, avec les îles qui sont au dedans du chenal du Moine et les îles nommées Percées, et que le surplus de ce qui se trouverait rester depuis la rivière Yamaska jusqu'à la terre du sieur de Saurel appartiendra au sieur de la Vallière (1) avec la grande île qui est au devant, formant le reste de ce qui a été concédé à M. Boucher par M. de Lauzon suivant le contrat du 20 avril 1662, et au nord cette seigneurie du sieur Crevier s'étendra jusqu'à la terre du sieur de la Lussaudière.

Le fief Saint-François, tel que constitué par l'ordonnance du 10 octobre 1678, mesure une lieue et demie au fleuve. Jean Crevier rendit foi et hommage le 28 octobre 1678. Tout ceci fut confirmé par le roi en 1680 et 1701. (2)

Le mot Yamaska se présente pour la première fois dans ces docu-

(1) M. de la Vallière a reçu la patente du fief ou seigneurie d'Yamaska en 1683 seulement.

(2) *Titres Seigneuriaux* I. 79-81 ; II. 33, 70 ; *Édits et Ordonnances*, III. 269-273.

ments officiels de 1678. On n'en connaît pas au juste l'étymologie. Les uns disent que c'est une exclamation : " que de crapauds ! " D'autres pensent, plus vraisemblablement, qu'il désigne une rivière aux eaux bourbeuses. Il n'y a pas plus de crapauds dans ces endroits qu'ailleurs, mais l'eau de la rivière est bourbeuse. A sa rencontre avec le Saint-François et le Richelieu, dans le lac Saint-Pierre, l'œil constate quatre teintes d'eau bien marquées : le Saint-Laurent est vert, le Richelieu blanc, le Saint-François noir et l'Yamaska rouge sale.

Ce que l'on trouve de plus ressemblant au mot *Yamaska* dans la langue abénakise est *ia* ou *hia* ou *iou* : voilà, voici. Notons encore le mot *moskeg* : une savane. De là vient plutôt le nom de rivière des Savanes. Cependant, les Abénakis l'appellent "*Wiguamakwiteg*" : rivière de la montagne qui ressemble à une cabane d'écorce ou wigwam. (Note de M. Henri Vassal, agent des Abénakis de Saint-François.)

Je ferai observer que le mot *moskeg*, ou *muskeg* ou *maskeg* est algonquin ; que le mot *Yamaska* se rencontre dans nos documents pour désigner la rivière en question sept années avant l'arrivée des Abénakis à Saint-François ; d'où je conclus que ces Sauvages ont tout simplement adopté le nom déjà imposé par des Algonquins, et que *Maska* ou *Yamaska* signifie " c'est marécageux. "

Au mois de décembre 1677, l'intendant de la colonie promulgua une défense aux habitants des Trois-Rivières et autres personnes, (1) de chasser ou pêcher à Saint-François sans la permission du seigneur. (2) Ceci donne à supposer que la seigneurie n'était pas tout à fait sans habitants. Je pense que Jean Crevier y demeurait déjà depuis trois ou quatre années.

Le droit de pêche, au large de l'embouchure de la rivière Saint-François, a été le sujet de plusieurs contestations judiciaires depuis 1677 jusqu'à 1733, période de cinquante-six ans. Le premier titre de la seigneurie, celui du 20 avril 1662, accordé à Pierre Boucher par Jean de Lauson, comprend " les îles, îlets et battures qui se rencontrent vis-à-vis la dite seigneurie, avec tout droit de pêche et tous engins dans l'étendue de la dite concession, et jusqu'à un quart de lieue dans le fleuve Saint-Laurent entre les dites îles et la terre-ferme. " La concession est ainsi décrite dans cette pièce : " la rivière Saint-François, et en remontant le long du grand fleuve Saint-Laurent jusqu'à mi-chemin de l'embouchure de la rivière des Iroquois (rivière Richelieu, plus tard Sorel, ensuite Chambly) et une lieue de profondeur dans les terres. " Pour mettre fin à des empiètements qui s'étaient produits et dont se

(1) Il n'est pas fait mention des Sauvages jusqu'à cette date et même assez longtemps après.

(2) *Edits et Ordonnances* III. 270.

plaignait Jean Crevier, possesseur du titre de la seigneurie après Pierre Boucher, l'intendant Duchesneau avait publié l'ordonnance du mois de décembre 1677.

Les premiers colons de Saint-François interprétaient les titres du seigneur dans le sens d'une prohibition dirigée seulement contre les habitants des Trois-Rivières ou tous autre étrangers, et non pas contre les résidants de la seigneurie, mais le dernier jour du mois d'août 1683, l'intendant De Meulles signa une ordonnance défendant expressément à toute personne quelconque "de chasser sur les terres dépendantes de la seigneurie, ni de pêcher dans l'étendue qui est depuis le chenal Tardif jusqu'à la rivière Yamaska ou des Savanes, îles Percées et îles étant dans le chenal du Moine, à peine de cent livres d'amende etc." (1) Les guerres et les désastres qui survinrent firent probablement oublier ce sujet de discorde—mais on le reprit en 1730.

Le 22 août 1674, aux Trois-Rivières, Marguerite Hertel, épouse de Jean Crevier, est citée comme marraine de Marguerite Maugras.

Le 29 septembre 1679, même lieu, Jean Crevier fait baptiser son fils Jean-Baptiste-René "né le treizième de ce mois" dit le registre. Règle invariable, les enfants qui venaient au monde, dans la localité où se trouvait le prêtre étaient baptisés le jour même, ou le lendemain. Je conclus de ceci que Jean-Baptiste-René Crevier (2) naquit à Saint-François des-Prés et par conséquent que sa famille y résidait.

D'après M. l'abbé Maurault, (3) Crevier serait allé s'établir à Saint-François vers 1680, et, ajoute-t-il, il y créa une petite ferme. Si j'en crois mes notes, tout nous porte à supposer que la petite ferme a dû commencer en 1673 ou 1674, et par les agissements de Crevier en 1677 on voit que la seigneurie était habitée régulièrement.

Nous voici devant une épisode de l'histoire de Saint-François qui ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs. Il s'agit d'un malheureux accident qui a fourni l'occasion d'un procès pour meurtre.

L'acte qui suit se trouve au registre de la paroisse des Trois-Rivières:—"Le vingt-troisième du mois d'octobre de l'an 1679 est décédée, dans la communion de Notre Sainte Mère l'Eglise, Jeanne Coup, fille de Pierre Coup, dit ordinairement Lafleur, et de Marie Sauvagesse (4) Algonquine, habitants de Saint-François, âgée de vingt ans, après avoir reçu le saint sacrement de Pénitence, et a été, deux jours ensuivants, enterrée dans le cimetière de cette paroisse, présence de sa

(1) Voir *Edits et ordonnances*, III. 269, 285.

(2) Il fut l'ancêtre des Crevier-Deschenaux.

(3) *Histoire des Abénakis*, page 276.

(4) Elle avait presque toujours vécu aux Trois-Rivières. Il n'y avait pas de Sauvages à Saint-François.

mère susdite, qui a déclaré ne savoir signer, et de sa sœur Angélique Coup. (signature) Angélique Couc."

Voyons ce qui est survenu à la suite de ce décès :

Le 13 mars 1680, le Conseil Souverain de Québec prend connaissance d'une sentence de mort du 21 novembre précédent, prononcée par le juge des Trois-Rivières, contre Jean Rattier dit Dubuisson, détenu alors (mars 1680) dans les prisons de Québec, en raison d'un meurtre. Avaient été interrogés devant Claude de Berman de la Martinière (1) conseiller, et commissaire en cette cause : Jacques Dupuy, le 18 février ; Pierre Gilbert, le 22 ; Noël Laurence le 1er mars et Jean Crevier, sieur de Saint-François, le 4. Jacques Brunet, qui n'a pas comparu, est condamné à dix livres d'amende, pour avoir méprisé l'assignation à lui communiquée à cet effet par Adhémar, le 5 février. La cour ajourne pour le moment son investigation et ordonne que les nommés Pierre Saintonge et Jacques Julien seront assignés à comparaître ; ordonne à Dupuy de demeurer à Québec et permet à Crevier, à Gilbert et à Laurence de se retirer chez eux jusqu'à nouvelle sommation. Le nom de la victime n'est pas mentionné, mais Rattier plaide ici contre Pierre Couc qui avait porté l'accusation dans la première instance. (2)

Quelques mots sur les personnes qui viennent d'être citées ne sont hors de place :

Jacques Dupuis dit La Garenne paraît être un nouvel arrivé en ce pays. En 1681, il demeurait à Champlain ; il se maria et alla s'établir à Batiscan.

Pierre Gilbert dit Lachasse paraît être le même que Pierre Gilbert, domestique âgé de 21 ans, employé chez Claude Houzart, au cap de la Madeleine, en 1667. On le voit, en 1679, domestique de Jean Crevier. Il se maria et continua de demeurer à Saint-François ou à Sorel.

Noël Laurence avait vécu aux Trois-Rivières puis s'était établi à Contrecoeur où le recensement de 1681 le mentionne.

Jacques Brunet, beau-frère de Laurence figure à Varennes au recensement de 1681.

Pierre Gareau dit Saintonge habitait Boucherville en 1681. C'est, je crois, le même qui épousa Marguerite Crevier sœur du seigneur de Saint-François.

Jacques Julien demeurait à Saint-François. Je parlerai de lui.

Le 20 mars, sur le rapport du sieur de la Martinière, le Conseil fixe au 20 juin le jour de la comparution de Crevier et autres témoins. (3)

Le 8 juillet, le Conseil prescrit que Jacques Brunet et Pierre

(1) Il avait épousé Anne Després, veuve de Jean de Lauzon.

(2) *Jugements et Délibérations* du Conseil Souverain, II. 375.

(3) *Jugements etc* du Conseil Souverain, II. 380.

Garault Saintonge seront confrontés avec Jean Rattier, Jacques Dupuy dit la Garenne et Jean Crevier, et que Dupuy sera "réserré ez prisons royaux de cette ville attendu les charges qui se trouvent contre luy... Sur ce qui a été remontré par le substitut du procureur général qu'il avait reçu une lettre à lui écrite par Pierre Couc et datée de Saint-François le 26 avril dernier, par laquelle il lui donne avis qu'il a appris, en passant chez le nommé Martin Foisy (1) que le nommé La Chasse en montant avait dit chez le dit Foisy que le sieur Crevier était cause de tout ce qui était arrivé et que s'il avait voulu tout cela ne serait point arrivé, pourquoi le dit Couc le prie d'avoir égard à cela, et que le dit La Chasse est domestique du dit Crevier à qui il croit qu'on aura fait la bouche, requérant le dit substitut que le dit Foisy et Matthieu Brunet dit Lestang (2) desnommés dans la dite lettre soient incessamment assignés pour être ouïs sur ce qu'ils ont entendus du dit La Chasse." L'assignation est autorisée par devant la Martinière, commissaire. (3) L'écrou de Jacques Dupuy à la prison de Québec est du onze juillet, signé "Genaple." (4)

Le 16 juillet, le sieur de la Martinière rapporte au Conseil qu'il procède à l'exécution des ordres qu'il a reçus pour la confrontation des parties intéressées. (5)

Le 12 août, sentence rendue par le lieutenant général des Trois Rivières entre Jean Rattier et Jean Magnan et Charles Vanet "produite pour reproche par le dit Crevier à l'encontre des dits Magnan et Vanet lors de la confrontation." (6)

Jean Lemagnan dit le Jauge habitait la seigneurie de Sorel en 1681, ainsi que son gendre Charles Vanet dit le Parisien. Tous deux étaient charpentiers et cultivateurs.

Le 19 août 1680, Jacques Dupuy dit la Garenne, demande au Conseil d'être élargi des prisons à sa caution juratoire aux offres de se présenter quand il en sera requis. La requête n'est pas accordée. (7)

Le 17 septembre Matthieu Brunet dit Lestang, habitant de l'Arbre-à-la-Croix, ayant refusé de comparaître sur l'assignation de Demeromont, huissier, est condamné à dix livres d'amende et à se présenter à cette cour sur l'ordre qu'il en recevra. (8)

(1) Il demeurait à l'Arbre-à-la-Croix, autrement dit Saint-Jacques-des-Hertelets, près du Cap de la Madeleine, depuis au moins treize ans.

(2) Habitant de l'Arbre-à-la-Croix.

(3) *Jugements* du Conseil Souverain, II. 396-7.

(4) *Jugements* du Conseil Souverain II. 457.

(5) *Jugements* etc du Conseil Souverain II. 399.

(6) *Jugements* etc du Conseil Souverain II. 459.

(7) *Jugements* etc du Conseil Souverain II. 409. 412.

(8) *Jugements* etc, du Conseil Souverain II. 418.

Même jour, le substitut du procureur général expose à la cour que les nommés Jacques Brunet, habitant du cap Varennes; Gabriel Benoit (1) dit Laforêt, habitant du chenal Tardif; Pierre Garrault dit Sainonge, habitant de Boucherville, et Martin Fouëzil, habitants de l'Arbre-à-la-Croix, ayant comparu, à Québec sur assignation d'huissier au sujet du "meurtre commis en la personne de Jeanne Couc" s'en sont retournés sans être taxés ni payés de leur voyage, et que lui, le substitut, a été obligé de leur faire fournir sur ses billets de quoi subsister en ville et pour leur retour, par la femme de Pierre Normant la Brière, taillandier, qui demande paiement. Le Conseil taxe Brunet à quatre-vingt dix livres pour trente-six jours à raison de cinquante sous par jour; Garrault à cinquante-quatre livres pour trente-six jours à raison, de trente sous par jour "étant un garçon qui n'est chargé de famille;" (2) Benoit à vingt-sept livres dix sous pour onze journées à cinquante sous par jour; et Foisy à vingt-deux livres dix sous pour neuf journées aussi à cinquante sous par jour. (3)

Même jour, l'huissier Demeromont, (4) ayant porté aux domiciles des témoins Garrault, Jacques Brunet, Crevier, Julien, Gilbert, Benoit, Marie Gravois, Matthieu Brunet et Foisy, les assignations à comparaître dans la "cause du meurtre commis en la personne de Jeanne Couc," il est dit qu'il sera payé de la somme de quarante livres dix sous pour ses voyages, ainsi que de celle de trois livres douze sous pour neuf exploits à raison de huit sous chacun. (5)

Le 22 octobre, le sieur de la Martinière étant allé à Montréal remplir certaines fonctions de sa charge, le Conseil commet Charles Denys de Vitré, Conseiller, pour le remplacer comme commissaire dans les enquêtes du "procès extraordinairement intenté contre Jean Rattier, détenu ez prisons de cette ville et autres prétendus complices du meurtre commis en la personne de défunte Jeanne Couc." (6)

Le 4 novembre, le sieur Charles Denys de Vitré représente qu'il a fait descendre à Québec Jean Le Magnan dit la Jauge, Charles Vanet

(1) Gabriel Benoit et sa femme Anne Guédon demeuraient au cap de la Madeleine près de Champlain, en 1665. Le procès qui nous occupe, le dit habitant du chenal Tardif en 1680. Il n'a pas dû résider longtemps en ce lieu puisque le recensement de Champlain l'année suivante, le mentionne avec sa femme et ses enfants. Ceux-ci figurent au registre des Trois-Rivières à partir de 1682 jusqu'à la fin du siècle. Gabriel mourut en cette ville le 27 octobre 1686 et le registre porte "demeurant aux Trois-Rivières." Son fils Gabriel s'établit à la baie du Febvre.

(2) Au recensement de 1681 il figure seul sur sa terre.

(3) *Jugements* etc, du Conseil Souverain II. 419.

(4) Il demeurait à Champlain.

(5) *Jugements* etc, du Conseil Souverain II. 420.

(6) *Jugements* etc du Conseil Souverain, II. 421.

dit le Parisien, Marie Gravois femme de Philippe Estienne (1), et Mathieu Brunet dit Lestang pour être entendus devant les conseillers-commissaires "touchant le meurtre arrivé en la personne de Jeanne Couc, suivants les exploits de Meromont, huissier," et la cour taxe Le Magnan et Vanet à cent livres chacun, pour vingt journées à cinquante sous; Brunet, vingt livres pour huit jours et lui remet l'amende de dix livres dont il a été frappé, vu qu'il était à Montréal le jour de son assignation; Marie Gravois vingt-sept livres dix sous, pour onze jours à cinquante sous; Demeromont, vingt-deux livres dix sous pour cinq journées tant pour son transport que pour les assignations par lui données aux témoins. (2)

Tout ce va-et-vient montre les choses du temps. Ce n'était pas bagatelle que de partir de Champlain, de Saint-François ou de Boucherville pour aller rendre témoignage à Québec! Le canot d'écorce ne vaut pas un chemin de fer.

Le 20 décembre, le sieur de la Martinière demande que l'on fixe un nombre de jours consécutifs pour entendre le procès. Décidé: que ce sera le trente et le trente et un de ce mois. (3)

Enfin, le 31 décembre 1680, le jugement final fut prononcé par le Conseil. Étaient présents: Monsieur Duchesneau, intendant de la Nouvelle-France; Messieurs Louis Rouer de Villeray, premier conseiller, Charles Le Gardeur de Tilly, Mathieu D'Amours des Chauffour, Nicolas Dupont de Neuville, Jean-Baptiste de Peiras, Charles Denys de Vitré et Claude de Berman de la Martinière, tous conseillers. J'élaque de la sentence nombre de redites et de formalités:

"Entre Jean Rattier dit du Buisson... accusé de meurtre commis en la personne de Jeanne Couc fille de Pierre Couc habitant demeurant à Saint-François d'une part, et le dit Pierre Couc intimé (dans cet appel) et encore demandeur à cause des excès commis en sa personne. Le procureur général joint, d'autre part, Jean Crevier propriétaire du fief du dit lieu de Saint-François, Pierre Gilbert dit La Chasse, Jacques Dupuy dit la Garenne, Jacques Julien et autres prétendus complices des dits excès et homicide, défenseurs d'autre. Sentence dont est appel du dernier jour d'octobre 1679... par laquelle le dit Rattier dit du Buisson était condamné à être conduit à Saint-François au lieu que le seigneur désignera pour place publique, et là attaché à une potence y être pendu et étranglé et y demeurer exposé pendant vingt-quatre heures; en quatre-vingts livres d'amende envers le roi; en deux cents livres envers la partie civile, et aux dépens; et auparavant, d'être déli-

(1) Philippe Etienne demeurait aux Trois-Rivières depuis 1654.

(2) *Jugements* etc du Conseil Souverain, II. 432.

(3) *Jugements* etc, du Conseil Souverain II. 449.

vré à l'exécuteur appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour avoir révélation des auteurs et complice de la mort de la dite Jeanne Couc. Au bas de la dite sentence est l'acte de l'appel qui en aurait été interjetté par le dit Jean Rattier dit du Buisson le même jour, qui aurait été mis ez main de Denis Guyon qui s'en serait chargé, et aurait été ensuite remis ez prisons de cette ville où il aurait été écroué le troisième novembre 1679... Requisitoire du dix-huitième novembre par lequel défunt maître Denis-Joseph Ruette d'Auteuil (1) lors procureur général demandant qu'auparavant qu'il fut passé outre le dit Jean Crevier fut assigné... Conclusions de maître François-Madeleine Ruette D'Auteuil à présent procureur général, en date du neuf novembre 1680. *Jugement* : le Conseil met l'appel a néant et déclare Rattier convaincu d'avoir tué Jeanne Couc, "pour réparation de quoi, et attendu les grandes difficultés de faire conduire le dit Rattier au lieu de Saint-François, condamne d'être pris et enlevé des prisons et conduit par l'exécuteur de la haute justice à la place du marché de la basse-ville (Québec) pour y être pendu et étranglé à une potence qui pour cet effet y sera dressée, et en la somme de trois cents livres d'intérêts civils envers le dit Couc, en cent livres d'amende envers le roi et aux dépens du procès tant de la procédure en première instance qu'en ceux de l'appel ; le surplus de ses biens acquis et confisqués à qui il appartiendra et sous le bon plaisir du roi ; attendu qu'il n'y a point d'exécuteur de haute justice, ordonné qu'il tiendra prison jusqu'à ce qu'il y en ait d'établi, si mieux il n'aime en accepter l'office, auquel cas les prisons lui seront ouvertes ; et avant faire droit sur la violence et excès prétendus commis contre le dit Couc par le dit Crevier et autres, ordonné que le procès sera mis en état, et cependant que le dit Jacques Dupuy dit la Garenne sera élargi à la charge de se représenter quand il sera ordonné et fera à cet effet élection de domicile en cette ville ou banlieue d'icelle. Et est retenu que le lieutenant général (2) et substitut du procureur du roi (3) de la juridiction des Trois-Rivières seront mandés pour rendre raison de leurs procédures. Prononcé aux dits Jacques Dupuy et Jean Rattier ez prisons de cette ville... il a élu son domicile en la maison de François Genaple, concierge des dites prisons et déclaré ne savoir signer. Et ce fait, le dit Rattier a déclaré qu'il accepté l'office d'exécuteur de la haute justice... déclarant ne savoir signer."

(1) Inhumé à Québec le 27 novembre 1679.

(2) Gilles de Boyvinet sieur de Sainte-Marguerite.

(3) Le procureur était Louis Godefroy de Normanville. Je ne lui connais pas de substitut.

(4) *Jugements* etc, du Conseil Souverain, II. 455-460.

Il est à propos de citer ici un fait qui ressemble à la *vocation* de Rattier.

En 1648, M. de Maisonneuve gouverneur de Montréal, condamna à mort un tambour des troupes ; rendu à Québec, l'individu consentit à remplir les fonctions de bourreau et eut la vie sauve. Avant que de parler de la fonction d'exécuter public, le Conseil de la colonie avait décidé que le coupable irait aux galères. (1) C'est la seule sentence de mort prononcée par M. de Maisonneuve. (2)

Vers 1665 la charge de bourreau était vacante ; un condamné dont le nom n'est pas mentionné, accepta de la remplir. En cette occasion, le Conseil Souverain acheta de Nicolas Marsolet (3), moyennant la somme de deux cents trente francs (4), une maison "pour loger le maître des hautes œuvres." (5) Selon les apparences, celui-ci était, avant sa nomination, habitant de Québec.

D'où venait le troisième bourreau du Canada, Jean Rattier ? Des Trois-Rivières. Au recensement de cette dernière ville, année 1666, je vois "Jean Rat, âgé de vingt-trois ans, domestique chez Jean Godefroy." L'année suivante, même endroit, même maison "Jean Rahier, âgé de vingt-quatre ans, est domestique." Les trois autres serviteurs de Jean Godefroy, en 1667, sont les mêmes qu'en 1666, d'où je conclus que "Rat" et "Rahier" sont une même personne. Aux actes de naissance de ses enfants, il est appelé Radier et Ratier. Marié en 1672 avec Marie Rivière, il paraît s'être transporté à Sorel, sinon à Saint-François vers 1676. Sa femme était vivante au commencement de l'été 1680 alors qu'il subissait son procès. Il faut croire qu'il devint veuf et se remaria bientôt, car au recensement de Québec, année 1681 je lis : "Jean Rattier, maître des hautes œuvres, 34 ans ; Marie Miville, sa femme, 35 ans ; enfants : Marguerite 9 ans, Charlotte 4. Pierre un an et demie." M. l'abbé Tanguay ne cite Marie Miville ni à l'article "Miville" ni à l'article "Rattier." Les Miville venaient de la Suisse et demeuraient à la Pointe-Lévis depuis 1652, sinon avant cette date.

(1) *Journal des Jésuites*, page 116.

(2) Doutré et Lareau : *Le Droit Civil*. I. 36.

(3) Ancien interprète de langue montagnaise. En 1665 il était le dernier survivant de ceux qui avaient hiverné à Québec avec M. de Champlain, en 1608.

(4) Vu la différence dans la valeur de l'argent, ce chiffre représente cent quinze piastres aujourd'hui. Un acte du Conseil Souverain du 14 février 1686 met le blé à cinquante sous le minot. Par conséquent \$1.25 actuel ne valait que 50 sous en 1686. D'après ce calcul, la somme de 230 francs était égale à 575 francs aujourd'hui, ou \$115.

(5) *Jugements etc.*, du Conseil Souverain, I. 315, 323, 327.

Les enfants cités au recensement de 1681, correspondent, par les noms et les âges, avec trois des enfants de Jean Rattier et de Marie Rivière dont les actes de baptême nous ont été conservés. Le recenseur a dû écrire Rivière, et les copistes ont lu Miville, du moins je le suppose, après avoir vu plusieurs transformations de noms aussi étranges.

BENJAMIN SULTE.

(A continuer.)

DEMONOLOGIE ET LES SAUVAGES DU CANADA

La religion des Sauvages du Canada, est quant au fond partout à peu près la même.

Elle consiste en superstitions grossières, et en danses, jeûnes etc. Ils ont des grands devins, auxquels ils croient fort. Ces devins prétendent être en commerce avec le diable et leur servent de médecins. Ils portent avec eux, un grand sac plein d'herbes et de drogues pour médiciner les malades.

Sous le prétexte de religion, ces imposteurs prennent toutes espèces de moyens pour augmenter leur crédit.

C'est par de semblables ruses que Numa Pompilius, Lysander et Sertorius avaient recours à la puissance des dieux, pour en imposer au peuple.

L'histoire se répète. Chez les grecs, les oracles de Phébus demeuraient muets sans présents ; il en était de même, chez les sauvages. Les faux prêtres, avant de faire entendre leurs prophéties ou d'exécuter leur burlesque *jonglerie*, exigeaient d'être bien payés. L'une de leurs cérémonies les plus habituelles pour guérir les malades consiste à planter un bâton dans une fosse, auquel ils attachent une corde et se mettant la tête dans cette fosse, ils font des invocations ou conjurations au démon, en langage inconnu des autres avec des criaileries et des battements à en suer.

Quand le diable est venu, le *fort en médecine* comme ils l'appellent fait croire qu'il le tient attaché à sa corde et le force de lui rendre des réponses avant de le lâcher. Cela fait il se met à chanter et les autres sauvages répondent et dansent en rond à leur mode. D'autres fois, ils font un feu et sautent par-dessus à l'instar des anciens Cananéens.

Le magicien annonçait alors seulement, qu'il avait chassé du corps du malade, l'esprit mauvais qui le torturait. Si le malade guérissait, on proclamait la toute puissance du magicien. S'il mourait, on attribuait ce résultat, aux blessures causées par cet esprit avant son départ. Cette coutume de sauter pardessus les flammes d'un bûcher était autrefois en vogue en France.

A la fête de St Jean, hommes, femmes et enfants se mettaient de la partie et se livraient à cet exercice étrange. Les jeunes filles revêtaient leurs plus belles toilettes et faisaient des pronostications de bonheur

ou de malheur suivant la direction que prenait le feu ou son degré d'intensité. D'autres prétendaient que ces feux avaient la vertu de faire expier des fautes aux mânes des défunts qui venaient s'y purifier. L'Eglise a condamné ces superstitieuses pratiques.

Plusieurs personnes sérieuses se sont souvent demandées ce qu'il fallait croire des choses extraordinaires qu'on rapporte avoir été faites par les sorciers des sauvages. Faut-il considérer la plupart des prétendues communications des sorciers avec le démon comme des supercheres pour en imposer à la foule? Les faits merveilleux rapportés par des témoins oculaires et surtout par les premiers apôtres du christianisme dans ce pays, ne permettent point de douter, qu'un grand nombre de ces sorcelleries ou prétendus commerces avec des esprits supérieurs ne soutiennent point les lumières d'un examen sérieux. Nos faiseurs de magie moderne ou prestidigitateurs accomplissent à la faveur d'un compère des tours de passe-passe, des prodiges aussi merveilleux que ceux qu'ont vu ou prétendent avoir vu bon nombre de voyageurs trop crédules. Mais il faut bien admettre que certains de ces sorciers, ont fait des choses tellement extraordinaires qu'on ne peut guère les expliquer autrement que par l'intervention réelle des puissances infernales. Il ne faut pas s'étonner de cela. Le Révérend Père de la Porte, savant théologien qui a composé un ouvrage fort intéressant sur la Démonologie, démontre jusqu'à l'évidence par un grand nombre de cas qu'il cite, que les démons subissent partout leur damnation et que plusieurs d'entr'eux agissent sur la terre. De plus il est constaté qu'aux endroits où le christianisme n'a pas encore pénétré, et dans les pays livrés à l'idolâtrie et aux dérèglements des passions sans la contrainte des lois ou la crainte des châtimens célestes, le démon exerce un empire souverain et à un commerce fréquent et visible avec les peuples qui y demeurent. Il semblerait que là où l'homme, ce roi de la création régénéré par le baptême, n'est pas encore venu prendre possession de son royaume, que toute la nature est assujettie à la domination des esprits mauvais. A mesure que le catholicisme a fait des progrès et a pénétré chez ces nations, les démons et les sorciers leurs ministres, ont vu leur puissances s'anéantir. Les oracles de ces faux dieux comme ceux de Delphes se sont tûs et les esprits méchants ont été expulsés de l'atmosphère, des rivières, des forêts et des prairies qu'ils remplissaient de leur influence perverse.

Saint Paul nous avertit que l'atmosphère que nous respirons est remplie de ces esprits invisibles. Dans l'apocalypse, on voit un ange descendre du ciel et lier l'ancien serpent, pour un temps déterminé pendant lequel, il ne pourra plus séduire les nations, après quoi, il sera délié.

« C'est une impiété, dit le docteur Gerson et une erreur directement contraire aux saintes lettres que de nier que les démons soient auteurs

“ de plusieurs effets surprenants. Ceux qui regardent ce qu'on en dit “ comme une fable, mériteraient une sévère correction.”

“ La bible ne se borne pas, dit le Père de la Porte a déclarer que “ l'objet de l'adoration des idolâtres ce sont les démons ; elle signale “ et condamne presque à chaque page les relations réelles et criminelles “ des idolâtres avec leurs dieux, avec ces dieux nouveaux et étrangers “ que les patriarches n'avaient pas adorés.”

Il suffit de lire les relations des pieux missionnaires de la Chine, pour être persuadé que les relations réelles qui existaient avec les démons aux premiers temps du christianisme, se rencontrent encore de nos jours.

Le même auteur que je viens de citer, dit qu'en Chine, les influences magiques sont tellement agissantes que deux mille païens en moyenne, dans le cours d'une année, se font baptiser pour échapper à la puissance extérieure des démons.

Dans le Nord-Ouest, pour n'être pas si fréquents peut-être, les rapports avec les esprits infernaux ont eu lieu quelquefois. La part du charlatanisme largement faite, on peut supposer que dans certains cas des guérisons surprenantes ont été opérées par des sorciers sauvages grâce à la puissance diabolique. D'après l'opinion de plusieurs Pères, les démons se bornent d'ordinaire à ôter les causes de souffrance qu'ils ont eux-mêmes posées. On lit dans les livres saints qu'Ochosias étant dangereusement malade, envoya demander à Béalzébut s'il doit relever de cette maladie.

L'ange du Seigneur se présenta audevant de ceux qu'il avait envoyés et leur dit : “ Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Israël, pour que “ vous consultiez ainsi le dieu d'Accaron ? Pour avoir fait cette chose, “ vous ne releverez pas du lit où vous êtes et vous mourrez certaine- “ ment.”

L'arrêt se vérifia bientôt. Dure leçon dit M. de Mirville, pour tous ceux qui croient permis de consulter dans les cas de maladies, des oracles modernes si parfaitement identiques aux anciens !

La plupart des “ forts en médecine ” des sauvages, je veux bien le croire, ne sont que des charlatans, qui s'entourent de mystères pour mieux faire des dupes et qui, pour me servir d'une expression d'un missionnaire Jésuite, ne sont pas sorciers, mais voudraient bien l'être. Les amulettes et sachems qu'ils portent au cou, les gesticulations ridicules et les cérémonies bizarres qu'ils accomplissent auprès des malades, sont inoffensives et inefficaces. Mais dans quelques cas, malheureusement, le démon orgueilleux de voir que ceux qui l'invoquent, lui font une si grande soumission, préside par la permission de Dieu, à ces cérémonies et joue un rôle physique et réel. Lescarbot rapporte dans son histoire de la Nouvelle-France, que le démon parfois égratignait Membertou, qui était un sorcier sauvage. Pline raconte que chose

semblable arrivait aux sacrificateurs des temples païens et qu'il battait ceux d'entr'eux qui étaient négligents dans leur office. Ailleurs encore Lescarbot s'exprime dans le même sens et dit qu'au Brésil, les naturels étaient très souvent visiblement torturés par des démons. Voici ce qu'il en dit. " Les Brésiliens étaient visiblement tourmentés et battus du diable qu'ils appellent " Aignan " et avec telle rigueur que lorsqu'ils le voient venir, tantôt sous la forme de bête, tantôt d'oiseau ou de forme étrange ils sont comme au désespoir. Ce n'est point à l'endroit des autres sauvages plus en deça vers la Terre-Neuve, du moins avec telle rigueur, car Jacques-Cartier rapporte qu'il leur jette de la terre aux yeux et l'appelle " Cadouagni." Là ou nous étions, ils l'appellent " Aoutem." J'ai quelquefois entendu dire qu'il a égratigné Membertou en qualité de devin du pays."

Les Relations des Pères Jésuites nous fournissent des détails fort intéressants sur cette matière. Voici ce que nous lisons dans les lettres du Père Paul Le Jeune écrites en 1637 au sujet des sorciers et de leurs communications avec les démons.

" Un de ces sorciers ou jongleurs m'a dit que parfois le diable parle à quelques sauvages, on entend seulement sa voix, sans rien voir. Il lui dira par exemple : Tu trouveras une pierre sur la neige ou en tel endroit, ou dans le cœur, ou dans l'épaule ou autre partie d'un élan ou d'un autre animal. Prends cette pierre et tu seras heureux à la chasse. Celui-ci m'assurait qu'il aurait trouvé une de ces pierres dans le cœur d'un élan et qu'il l'aurait donnée à un Français. De plus il ajoutait que les démons leur enseignaient à faire des onguents de crapauds et de serpents pour faire mourir ceux qu'ils ont en haine."

Le zélé missionnaire ajoute : " s'il dit vrai, il n'y a point de doute qu'ils n'aient communication avec le diable. Je crois que de cette superstition ou rêverie est provenue une coutume, qu'ont les sauvages d'avoir un sac si particulier pour eux, que pas un autre n'oserait regarder dedans."

Un peu plus loin ce même Père Jésuite rapporte ce qui suit : " Makhéabichtichion m'a raconté qu'étant encore jeune garçon et chassant tout seul dans les bois, il est venu à lui un génie du jour. Il était vêtu et paré comme un Iroquois. Il était porté par l'air. Je m'arrêtais, disait-il, tout rempli de peur. Il s'arrêta aussi un peu loin de moi. Toute la terre à l'entour de lui semblait trembler. Il me dit que je ne mourrais pas sitôt, mais qu'il en serait pas de même de mes gens. Enfin je le vis enlever en l'air disparaissant de devant mes yeux. Je retourne en la cabane tout épouvanté je raconte ce que j'avais vu à mes compatriotes. Ils prirent cela à mauvais augure et dirent que quelqu'un d'entr'eux serait tué par leurs ennemis. Incontinent après on leur vint dire, que l'un de leurs jeunes, séparé des

“ autres avait été surpris et massacré des Iroquois. Si la crainte qui fait voir à l'imagination ce qui n'est pas ne troublait point la fantaisie de cet homme, sans doute le diable lui était apparu, quoiqu'il n'était point sorcier.”

Ce pieux missionnaire à un autre endroit, se pose carrément la question. “ Les sorciers ont-ils vraiment communication avec les démons A cette question il répond qu'après des études, des recherches et des examens sérieux, sur les témoignages des sauvages et quelques-unes de leurs jongleries, il en est venu à la conclusion que souvent les démons ont des rapports sensibles et communiquent visiblement avec eux.

Les jongleries d'autrefois se pratiquaient à peu près comme aujourd'hui. Les mêmes cérémonies se répètent de nos jours chez nos sauvages idolâtres du Nord-Ouest. On enfonce des pieux en terre, les liant et arrétant avec un cercle, de manière à former une tour ronde. On les entoure ensuite de robes ou de couvertures. C'est là le tabernacle dans lequel seul le sorcier doit pénétrer. Les sauvages battent le *tam-tam*, chantent et dansent à l'entour, quand à un moment donné le sorcier dont on a eu le soin de lier les pieds et les mains se glisse dans l'enceinte. Il se met alors à invoquer les esprits, avec lesquels il prétend converser. La tour commence à s'ébranler avec violence. Le sorcier crie, se plaint que les esprits le tourmentent ou le flagellent. Quand il sort de la tour, il est tout couvert de sueurs et épuisé de fatigue. Y a-t-il toujours supercherie dans ces cas là ? Il faut admettre que les fatigues du sorcier semblent indiquer que c'est lui qui ébranle la tour et que ce sont les efforts surhumains qu'il fait pour bien accomplir ce pénible travail qui l'épuisent ainsi. Toutefois il s'est présenté des cas où l'on a constaté que la force humaine était impuissante à ébranler les pieux fortement plantés en terre et qu'il avait fallu à ce sorcier le secours de quelqu'autre puissance que celle de son bras, pour réussir.

Le missionnaire que nous avons déjà cité rapporte qu'on a vu de ces tours agitées si fortement qu'elles touchaient presque la terre, quoiqu'elles eussent sept pieds de hauteur. “ On y voyait, dit-il, quelquefois les bras et les jambes du sorcier couché par terre, sortir par le bas du tabernacle pendant que le haut se mouvait très fortement. Le démon ou le vent qui entre dans cette maisonnette s'y jette avec une telle impétuosité et trouble tellement le sorcier, lui représentant qu'il va tomber dans une abîme, la terre lui paraissant comme s'entrouvrir qu'il sort tout épouvanté de son tabernacle, qui ne laisse pas d'ébranler par quelque temps en son absence.”

Le Père Brébœuf prétend que les Algonquins devinaient par la Pyromantie, et cite plusieurs faits fort étonnants.

Le Père Pijart fut témoin oculaire de ce que nous allons raconter. Un sorcier voulant panser un malade mit une pierre au feu. Il l'y laissa

si longtemps qu'elle était toute rouge et toute enflammée. Il entra alors en fureur et retira du feu cette pierre ardente, la prit avec les dents, courut comme un enragé par la cabane et jeta la pierre encore toute étincelante sans en avoir reçu aucune blessure. Le Père Pijart examina la pierre qui était grosse et les lèvres et la langue du sorcier, qui n'avaient nullement été brûlées.

Cette pierre fut conservée par ce missionnaire qui la montra à plusieurs autres Jésuites. On y voyait l'empreinte des dents du sorcier. Pour la saisir et l'emporter, il l'avait serrée fortement entre ses dents pendant que la pierre était amollie par le feu.

En 1766, un ancien capitaine de Milice du nom de J. Carver, fit un voyage dans l'intérieur de l'Amérique du Nord et publia un ouvrage dans lequel il raconte plusieurs anecdotes indiennes fort intéressantes. Carver, si on peut juger l'homme par ses écrits, n'est pas superstitieux. On pourrait plutôt l'accuser d'être sceptique. Il avoue lui-même qu'il n'est venu à la conclusion que des puissances occultes agissaient dans les cérémonies religieuses des sauvages, qu'en face de preuves qui défient la critique la plus sévère.

Un jour qu'il se trouvait au "Grand Portage" attendant l'arrivée de plusieurs canots chargés de provisions et de marchandises qui devaient lui être envoyés du fort Michillimakinac, il s'éleva sur le lac une tempête épouvantable. Déjà plusieurs semaines s'étaient écoulées dans la vaine attente de ces provisions et fourrures qui lui étaient indispensables pour le commerce de l'ouest et cette tempête qui venait de se soulever n'était pas de nature à calmer ses inquiétudes. Le grand prêtre des Knistineaux qui connaissait l'agitation de son esprit, lui offrit de le calmer. "Demain, dit-il, pour toi, je vais consulter le Grand Esprit et " je te dirai quand tes canots devront arriver."

Le soir suivant fut fixé pour cette conférence spirituelle. Le moment arrivé, le roi de la tribu accompagné de Carver se rendit à une tente spacieuse, qui était entouré d'une foule de sauvages. La tente était ouverte de manière à permettre aux spectateurs à l'extérieur de voir ce qui s'y passait.

Laissons parler Carver lui-même.

" Je m'assis sur une fourrure étendue par terre. Au centre de la tente était un endroit réservé, de forme oblongue, entouré de poteaux plantés solidement en terre et espacés suffisamment pour permettre de voir parfaitement tout ce qui allait se passer à l'intérieur. Cet enclos était juste assez grand pour permettre à un homme de s'y coucher. Des torches composées de fagots éclairaient tout l'intérieur de la tente. A peine étais-je entré dans la tente, que le "grand prêtre" des Knistineaux vint se coucher à mes pieds sur une peau de chevreuil. Il se dépouilla aussitôt de ses habits et s'enveloppa soigneusement dans cette

peau, de manière à ne laisser que sa tête en dehors. Deux jeunes sauvages s'avancèrent alors ayant à la main une corde d'environ 40 verges de longueur. Ils le garottèrent tout autour de cette fourrure avec grand soin. Il ressemblait dans cet état à une momie d'Égypte. Ils le prirent alors par la tête et les pieds et le soulevant au-dessus de la palissade, le déposèrent dans l'enclos. Etant très près de lui, je pouvais distinguer chacun de ses mouvements et comme je soupçonnais quelque supercherie je ne le perdais pas un instant de vue. Après quelques minutes de repos, le prétendu "grand prêtre" commença à murmurer quelques mots. Comme il parlait très bas, je ne pouvais rien comprendre. Peu à peu sa voix s'éleva. Son langage était un mélange de Knistineaux et de Chippeways et consistait en invocations à un esprit invincible qu'il conjurait de venir le visiter. Par degrés sa figure s'anima, ses muscles se contractèrent et il se mit à crier et hurler avec tant de fureur que sa bouche était couverte d'écume. Cette frénésie dura près d'une heure. Tout son être semblait être en mouvement, ses yeux hagards et ses traits excités étaient horribles à voir. Enfin épuisé par cette agitation et les cris de rage qu'il poussait, il finit par se calmer et demeura silencieux pendant un instant. Tout à coup, il se leva d'un bond sur ses pieds et se débarrassa de ses cordes et de la peau qui le couvrait sans aucun effort. S'adressant à l'assemblée d'une voix ferme. "Mes frères, dit-il, le grand esprit a daigné communiquer avec son serviteur à ma demande. Demain avant que le soleil ne soit parvenu à sa plus grande hauteur, un canot arrivera et les personnes qui le conduiront nous informeront du jour que les commerçants qu'attend Carver devront arriver."

Ayant dit ces mots, il sortit de l'enclos et congédia l'assemblée, j'avoue que je fus étonné de ce que je venais de voir et d'entendre. Le jour suivant, le soleil se leva brillant et les sauvages s'assemblèrent sur une éminence qui dominait le lac et de laquelle le regard pouvait distinguer à plusieurs milles de distance. Au moment où le soleil atteignait le zénith nous aperçûmes un canot qui doublait une pointe de terre qui s'avancait dans le lac, à environ 3 milles. Quelques instants après, j'apprenais des personnes que portait ce canot, que les provisions et les marchandises les suivaient. En effet le soir même, mes espérances étaient réalisées.

Le même écrivain parlant des Naudowessies, parmi lesquels il demeura trois ans, mentionne une certaine société particulière qui existait chez cette tribu. Cette société portait le nom de "Wakon-Kitchewah," c'est-à-dire "La société amie des esprits."

L'admission des membres et le cérémonial qui l'accompagne a plusieurs rapports frappants avec les pantomimes burlesques dont on fait

usage pour l'admission des membres dans les loges des sociétés secrètes de notre siècle.

En lisant le récit de Carver on croirait assister à une expérience de mesmérisme sauvage.

Il est difficile naturellement de s'assurer si le prince des ténèbres joue un rôle quelconque dans les loges des "Wakon-Kitchewah." Ce qui s'y passe est pour le moins extraordinaire et bien propre à étonner. Nous raconterons en quelques mots, comment se faisait cette admission.

A midi précis, au jour fixé, la tribu se réunit en grand nombre à un endroit choisi d'avance. Tout le monde s'assoit et le silence le plus profond règne partout.

L'un des principaux chefs s'adressant aux membres déjà admis dans la "Wakon-Kitchewah" et groupés tous ensemble autour de lui, leur présente le candidat qui désire entrer dans la société et leur demande s'ils ont aucune objection. Aucune objection n'étant faite (une seule suffit pour le faire rejeter) quatre chefs s'avancent vers le candidat et l'exhortent à ne pas faiblir pendant l'épreuve d'initiation qui va avoir lieu. Deux d'entr'eux le prennent alors par les bras et le mettent à genoux ; un autre se place en arrière de lui, pour le recevoir dans ses bras quand il tombera et l'autre chef se place à environ douze pieds, droit en face de lui et lui adresse la parole. Il lui dit que lui-même se sent agité par le même esprit que celui qui lui sera communiqué dans quelques instants, que cet esprit va le frapper et le terrasser mais qu'il reviendra immédiatement à la vie. Il ajoute que cette communication de l'esprit quelque terrifiante qu'elle soit est une introduction nécessaire à la société et que ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra jouir des avantages de la société. Pendant qu'il parlait ainsi, le chef tremblait de tous ses membres. Les sueurs ruisselaient de son front et ses yeux hagards montraient une grande agitation.

A un moment donné, il jeta dans la bouche du candidat un objet de la grosseur d'une fève. Le jeune candidat tomba à la renverse, sans mouvement, comme s'il eut reçu un coup mortel. Les quatre chefs s'empressèrent alors de lui frotter la figure et de le frapper dans le dos. Après quelques minutes d'initiation et après avoir reçu de rudes coups dans le dos, le candidat commença à respirer, mais avec difficulté. Des convulsions se faisaient sentir de temps à autre. Une demie heure après il était retabli, mais tellement faible qu'il pouvait à peine marcher. L'un des chefs lui enleva ses habits et le revêtit de fourrures neuves et lui mit au cou un collier préparé pour cette circonstance. Le nouvel élu fut ensuite présenté à ses frères en "Wakon-Kitchewah." Le plus ancien chef lui recommanda de toujours accueillir avec humilité et

d'obéir toujours aveuglement aux conseils ou ordres qu'il pourrait recevoir des membres les plus anciens.

Que signifie cette étrange cérémonie? Pourquoi ces convulsions et cette obéissance aveugle aux anciens?

Etait-ce une invention diabolique de la part des chefs pour s'assurer l'appui et la soumission des jeunes gens de la tribu?

Nous laisserons à chacun le soin d'en tirer des conclusions.

Il y a des roches, rapporte un missionnaire, que les Hurons respectent particulièrement et auxquelles ils ne manquent jamais, quand ils descendent pour la traite, d'offrir du pétun. La plus célèbre de ces roches est celle qu'ils appellent "Tsanhohi Arasta" c'est-à-dire, la demeure des "Tsanhohi" qui est une espèce d'oiseau de proie.

Ils disent des merveilles de cette roche. Ils tiennent qu'il y a dans le creux de ce rocher, un démon qui est capable de faire réussir leur voyage. C'est pourquoi ils s'y arrêtent en passant et lui offrent du pétun qu'ils y mettent simplement dans une des fentes en lui adressant cette prière: "oki ca ichikhon condayee aenouaen ondayee etc." "Démon qui habites en ce lieu, voilà du pétun que je te présente, assiste-nous, garde-nous du naufrage, défends-nous contre nos ennemis et fais qu'après avoir fait une bonne traite, nous retournions sains et saufs à notre village."

Un Père Jésuite qui visita le pays des Hurons en 1636 raconte: "L'Aoutaerohi est un remède qui n'est que pour une certaine sorte de maladie, qu'ils appellent aussi "Aoutaerohi" du nom d'un petit démon, gros comme le poing, qu'ils disent être dans le corps du malade et surtout dans la partie qui lui fait mal. Ils reconnaissent qu'ils sont malades de cette maladie au moyen d'un songe ou par l'entremise de quelque sorcier."

"Etant un jour allé visiter une femme qui se disait malade de "L'Aoutaerohi" comme je lui enseignais une autre cause de sa maladie et me moquais de son Aoutaerohi, elle se mit à dire apostrophant ce démon "Aoutaerohi, je te prie, que celui-ci reconnaisse qui tu es et fais lui sentir les maux que tu me fais souffrir."

Or pour chasser ce démon ils font des festins qu'ils accompagnent de quelques chansons, que fort peu savent bien chanter. Ce pieux missionnaire termine ce récit en s'écriant "voilà bien de quoi pleurer au pied des autels." Pour le regard des festins, c'est une chose infinie, le diable les y tient si fort attachés, qu'il n'est pas possible de plus sachant bien que c'est le moyen de les rendre toujours plus brutaux et moins capables des vérités surnaturelles.

Un autre missionnaire parlant des Hurons s'exprime ainsi: "Il y a parmi ce peuple des hommes qui font état de commander aux pluies et aux vents, d'autres de prédire des choses à venir et de rendre la santé

aux malades et ce avec des remèdes qui ont aucun rapport aux maladies. Qu'ils aient ces dons de Dieu, personne à mon avis ne l'osera dire. Que tout leur fait soit tromperie ou imagination, cela ne s'accorde guère avec le crédit qu'ils ont acquis et le longtems qu'il y a qu'ils font cette profession. Il y a donc quelque apparence que le diable leur tient la main parfois et s'ouvre à eux pour quelque profit temporel et pour leur damnation éternelle.

Encore un autre témoignage à l'appui de ce qui précède, c'est celui du Père Lallemand. Un sauvage qui avait été sorcier et jongleur pendant vingt ans, touché par la grâce, se convertit et voici ce qu'il dit de L'Aoutaenhrohi ou festin le plus diabolique de tous.

Il se mit bien jeune à suivre les sorciers, mais comme il vit qu'il n'avait pas comme les autres les mains et la bouche à l'épreuve du feu il se gardait bien de toucher à ce qui était trop chaud.

Au bout de quelque temps il eut un songe, dans lequel il se vit assister à l'un de ces festins et manier le feu comme les autres et entendit en même temps une chanson qu'il fut étonné à son réveil de savoir à perfection. Au premier festin de cette nature qui se fit, il se mit à chanter sa chanson et voilà que petit à petit il se sent entrer en fureur. Il prend les braises et les pierres ardentes avec les mains et les dents, du milieu des brasiers, il enfonce son bras nu tout au fond des chaudières bouillantes le tout sans lésion ni douleur. Il nous a assuré que tant s'en faut pour lors qu'on se brûle, qu'au contraire on sent de la fraîcheur aux mains et à la bouche, mais que le tout se doit faire en suite et dépendamment de la chanson qu'on a apprise dans le songe. Il nous disait en outre que de temps en temps, il se voyait en songe assister à un festin et que là on lui donnait quelque chose qu'il portait sur lui pendant la cérémonie.

Cela lui était un avertissement qu'il ne fallait pas qu'il l'entreprit qu'il n'eut sur lui ce qu'il avait vu en songe. Ce qui faisait qu'à la première danse il déclarait son désir et aussitôt on lui jetait ce qu'il avait demandé pour jouer son personnage.

Cela à mon jugement, dit en terminant ce zélé missionnaire, se doit appeler de son vrai nom, renouvellement d'hommage et de reconnaissance que le malin esprit tire de temps en temps de ces pauvres peuples comme des esclaves de sa puissance.

L. A. PRUD'HOMME

(A continuer)

ANTOINE GERIN-LAJOIE ET JEAN RIVARD (1)

(Suite et fin.)

II.

Depuis longtemps, Gérin-Lajoie déplorait le triste sort des nombreux fils de cultivateurs qui quittaient leurs foyers pour aller faire profiter les pays voisins, des ressources de leurs bras robustes. Il eut un jour une idée lumineuse, patriotique. Il écrivit un magnifique plaidoyer en faveur de la colonisation. Ce plaidoyer, c'est *Jean Rivard*, car, on ne saurait donner le nom de roman à un livre qui repose sur des faits réels et dont le héros, réunit en lui seul, les admirables qualités que l'on retrouve chez certains agriculteurs, nommés à la suite de *Jean Rivard*, *Economiste*, dans le *Foyer Canadien*. C'est d'ailleurs ce que Gérin-Lajoie avouait lui-même dans son introduction :

“ Jeunes et belles citadines qui ne rêvez que modes, bals et conquêtes amoureuses ; jeunes élégants qui parcourez, joyeux et sans soucis, le cercle des plaisirs mondains, il va sans dire que cette histoire n'est pas pour vous... Ce n'est pas un roman que j'écris, et si quelqu'un est à la recherche d'aventures merveilleuses, duels, meurtres, suicides ou d'intrigues d'amour tant soit peu compliquées, je lui conseille amicalement de s'adresser ailleurs.”

Jean Rivard n'est donc pas un de ces récits fantaisistes et énervants où l'on voit les passions, à leur paroxysme, se heurter avec bruit, comme les vagues d'une mer tumultueuse, c'est plutôt une esquisse fidèle de la vie énergique et laborieuse d'un jeune défricheur canadien ; vie uniforme et paisible comme un petit lac au fond des bois.

Jean Rivard est un type, le type de ces hardis pionniers qui ne craignent point de s'enfoncer dans les forêts vierges, de s'attaquer à leurs arbres géants, de rabattre la fierté de leurs cimes orgueilleuses, d'habituer leurs branches élancées à devenir utiles en s'effaçant pour se transformer en habitations rustiques, en villages florissants puis en opulentes cités, après avoir laissé leurs panaches verdoyants se bercer si longtemps, oisifs dans l'espace.

(1) Conférence donnée à l'Union Catholique de Montréal, le 1er novembre 1885.

Le livre de Gérin-Lajoie est presque une épopée. Jean Rivard n'est-il pas un héros par sa force et sa constance? Doter sa patrie de nouveaux établissements, en frayant un chemin à la civilisation est-elle une entreprise sans grandeur et toutes les actions qui émaillent ce récit national ne concourent-elles pas à la réalisation de cette belle entreprise? N'y a-t-il pas des personnages principaux et secondaires; Jean Rivard n'est-il pas l'âme du récit?

Il y a deux phases, nettement définies, dans la vie de Jean Rivard : la phase du défricheur et celle de l'économiste. Voyons d'abord la première et faisons connaissance avec les personnages que l'on y rencontre. Nous connaissons déjà Jean Rivard de nom mais Gérin-Lajoie va nous le faire connaître plus intimement :

“ A l'époque où se passent les faits qu'on va lire, il approchait de la vingtaine. C'était un beau jeune homme brun, de taille moyenne. Sa figure mâle et ferme, son épaisse chevelure, ses larges et fortes épaules, mais surtout des yeux noirs, étincelants, dans lesquels on lisait une indomptable force de volonté, tout cela joint à une âme ardente, à un cœur chaud et à beaucoup d'intelligence, faisait de Jean Rivard un caractère remarquable et véritablement attachant. Trois mois passés au sein d'une grande cité, entre les mains d'un tailleur à la mode, d'un coiffeur, d'un bottier, d'un maître de danse et un peu de fréquentation de ce qu'on est convenu d'appeler le grand monde, en eussent fait un élégant, un fashionable, un dandy, un cavalier dont les plus belles jeunes filles eussent raffolé.”

Après Jean Rivard, vient Pierre Gagnon, son intendant, son compagnon de solitude : “ un de ces hommes d'une gaieté intarissable, qui conservent leur bonne humeur dans les circonstances les plus difficiles. Il s'endormait le soir en badinant et se levait le matin en chantant. Il savait par cœur toutes les chansons du pays depuis la *Claire fontaine* et *Par derrière chez ma tante* jusqu'aux chansons modernes et les chantait à qui voulait l'entendre, souvent même sans qu'on l'y invitât... Il pouvait de plus raconter toutes les histoires de loups garous et de revenants qui se transmettent d'une génération à l'autre parmi les populations des campagnes. Il récitait de mémoire sans en omettre une syllabe, l'éloge funèbre de Michel Morin, bedeau de l'église de Beau-séjour, le contrat de mariage entre Jean Couché Debout et Jacqueline Doucette, etc., et nombre d'autres pièces et contes apportés de France par nos pères et conservés jusqu'à ce jour, dans la mémoire des enfants du peuple.”

Nommons encore : M. l'abbé Leblanc, curé de Grandpré, M. Lacasse et le père Latour, qui rempliront successivement le rôle de Mentor auprès du jeune héros, puis enfin admirons, comme un coin de ciel bleu sur un horizon assombri : une fraîche figure de jeune fille, jolie

fillette de dix-sept ans, aux joues roses et aux grands yeux bleus : Marie Louise Routier, qui plus tard sous le nom de madame Jean Rivard contribuera pour beaucoup à la merveilleuse prospérité de l'époux de son choix.

Les principaux personnages nous étant maintenant connus, résumons rapidement les faits.

Par suite de circonstances imprévues, Jean Rivard, l'aîné d'une nombreuse famille, demeurant dans une paroisse de la vallée du Lac St-Pierre, avait dû quitter le collège en rhétorique. Anxieux de venir en aide à sa famille au plus tôt et de se créer une position quelconque, il avait songé à étudier le droit, mais, sur les représentations de M. l'abbé Leblanc, qui lui fit une peinture peu flatteuse des avocats et lui démontra l'imprudence qu'il y aurait à courir deux lièvres durant sa cléricature : d'être à la fois étudiant et instituteur—on ne parlait pas encore des sténographes—il se décida à embrasser la carrière agricole. N'ayant que cinquante louis pour tout héritage, mais fort de la devise : *Labor improbus omnia vincit*, il obtint cent acres de terre dans le canton de Bristol, et s'engagea résolument la hache du défricheur sur l'épaule, dans les sombres profondeurs des bois, avec Pierre Gagnon, dont il s'était assuré les services.

Alors commencent les travaux du défrichement ; les arbres de la forêt, tombent les uns après les autres, sous les coups répétés d'un acier infatigable qui ne cesse de saper leurs troncs aux rugueuses nervures, qu'à l'hiver, pour recommencer la même tâche ardue, au premier souffle de la brise printannière.

Mais que faisaient nos défricheurs durant la froide saison ; comment Jean Rivard, frais émoulu de collège et se rappelant encore les heures bruyantes et animées de la récréation, pouvait-il s'habituer à cet isolement, sans transition ; comment Pierre Gagnon pouvait-il se résoudre à raconter ses histoires drôlatiques aux pièces superposées et mal jointes de leur habitation provisoire, quand il entendait le hêtre gémir sous le givre qui emprisonnait ses branches et la rafale entonner son lugubre refrain ?

Chassons nos inquiétudes. Jean Rivard avait son talisman contre l'ennui : il écrivait un journal de ses opérations et de ses pensées intimes ou bien lisait le dimanche : quelques passages de l'*Imitation de Jésus-Christ*, la semaine : l'*Histoire populaire de Napoléon I*, les aventures de *Don Quichotte de la Manche* ou celles de *Robinson Crusoe*. Pierre Gagnon raffolait de ces lectures et les écoutait avec une attention qui frisait l'extase.

L'ennui toutefois, remportait bien des petites victoires morales, mais pas souvent et le dimanche seulement car, en ce jour de repos Jean Rivard s'oubliait et laissait sa pensée s'envoler au loin vers sa famille,

vers son village natal où l'imagination lui faisait voir ses amis d'enfance, promenant leurs blondes dans leurs belles *carrioles* ; il regrettait alors les petites veillées chez le père Routier et surtout l'office divin et le prône de son curé.

Le printemps arrive enfin avec ses brises tièdes, ses ondes bleu ciel, ses feuilles vertes et ses chantres ailés ; les défricheurs se remettent à l'œuvre et quand vint l'heure de la semence, Jean Rivard put ensemer quinze arpents de terre. Enhardis par le noble exemple du jeune pionnier de nouveaux colons viennent se fixer dans le canton de Bristol.

La première moisson de Jean Rivard est abondante et encouragé par ces premiers succès, il passe un nouvel hiver dans le canton de Bristol. La moisson de la deuxième année dépasse son attente, il a déjà économisé cinq cents louis ; une corvée lui assure une habitation confortable, un grand événement approche, la question du mariage se pose et se résout et Jean Rivard en épousant Marie Louise Routier ferme le livre du *Défricheur* pour ouvrir celui de l'*Economiste*.

L'horizon du *Défricheur* était rembruni. On n'y voyait que des grands arbres : des frênes blancs, des hêtres à l'écorce grisâtre, des merisiers, des sapins gigantesques couvrant de leurs bras immenses de vastes domaines sans culture. Il n'y avait point de clairières, point d'habitations coquettes pour égayer le sombre paysage des bois. L'horizon de l'*Economiste* est beaucoup plus attrayant. On voit un éclaircie de trente à quarante acres et au milieu, une blanche maisonnette, à l'apparence propre et gaie où Jean Rivard et Louise voient la lune de miel se renouveler sans cesse. La suite des événements introduit sur la scène de nouveaux personnages. Saluons d'abord Octave Doucet, un condisciple de Jean Rivard, le premier curé de la mission de Rivardville :

“ Ce qui le distinguait surtout, c'était sa nature franche et sympathique... Personne n'était mieux fait pour consoler les malheureux ; aussi avait-il constamment dans sa chambre de pauvres affligés qui venaient lui raconter leurs chagrins et chercher des remèdes à leurs maux. Jamais il ne rebutait personne ; au contraire, c'était avec le doux nom d'ami, de frère, d'enfant, de père, qu'il accueillait tous ceux qui s'adressaient à lui...” Il n'avait qu'un défaut. Il fumait, Jean Rivard lui faisait en vain des remontrances à ce sujet. Le bon Octave Doucet faisait carême durant deux ou trois jours, puis la quatrième journée la pipe se retrouvait et ses bonnes résolutions s'enfuyaient, vaincues par les spirales de fumée victorieuses. Gardons-nous bien de sympathiser avec Gendreau, surnommé le *Plaideux*, un personnage que l'on rencontre partout mais sous des noms différents : “ l'esprit de contradiction incarnée, le génie de l'opposition en chair et en os... Il

avait gaspillé en procès un héritage qui eût suffi à le rendre indépendant sous le rapport de la fortune... Contrecarrer les desseins d'autrui, dénaturer les meilleures intentions, nuire à la réussite des projets les plus utiles, s'agiter, crier, tempêter chaque fois qu'il s'agissait de quelqu'un ou de quelque chose, telle semblait être sa mission... Dans la paroisse où il demeurait avant d'émigrer à Bristol, il avait été pendant vingt ans en guerre avec ses voisins, pour des questions de bornage, de *découvert*, de cours d'eau, pour de prétendus dommages causés par des animaux ou des volailles et pour milles autres réclamations que son esprit fertile se plaisait à inventer..."

On devine aisément que l'arrivée d'un tel personnage, dans le canton de Bristol n'était guère rassurante pour Jean Rivard et l'avenir saura le prouver.

Le mouvement colonisateur inauguré dans les pages de *Jean Rivard, Défricheur*, s'accroît davantage dans celles de *Jean Rivard, Economiste*. Les colons arrivent de tous côtés, les habitations sortent de terre comme par enchantement, on construit des moulins à farine et à scie, une église est érigée et bientôt le canton de Bristol donne naissance au joli village de Rivardville. La population se multipliant, on organise un gouvernement municipal régulier et Jean Rivard est élu maire de son village, puis commissaire d'école puis enfin député à la législature. Il eût bien parfois des luttes à soutenir contre Gendreau et ses satellites qui jettèrent feu et flamme, lorsqu'il fut question de choisir le site du temple divin, puis d'établir des écoles, époque où Gendreau réussit malheureusement à supplanter Jean Rivard comme commissaire pour quelque temps mais, grâce à l'appui de Gustave Doucet, curé de Rivardville et à la faveur populaire, qui revint plus fidèle que jamais au jeune fondateur, il put surmonter tous les obstacles et mener à bonne fin ses sages réformes en fait d'agriculture, d'éducation etc.

Un fait qui prouve bien la popularité dont jouissait Jean Rivard dans son village, c'est son élection comme député. Son adversaire, jeune avocat plein d'astuce et d'habileté, qui avait jeté l'or à pleines mains pour se faire élire n'avait eu qu'une voix dans Rivardville, celle de Gendreau de Plaideux. Son mandat expiré, Jean Rivard dégouté de la vie parlementaire et des tactiques équivoques et déloyales des députés en général, qui ne se laissaient guider que par l'esprit de parti ne brigua plus les suffrages et se retira dans la vie privée, malgré les vives exhortations de ses électeurs.

Tels sont les faits qui expliquent comment quinze ans après, nous retrouvons Jean Rivard, dans un vaste logement à deux étages, bâti en briques, entouré d'un beau païterre de gazon et de fleurs où le jeune défricheur d'autrefois se repose de ses fatigues auprès de sa

femme et de sa petite famille, partageant son temps entre la culture et l'étude, la pratique et la théorie.

" Je vis à ma gauche, dit l'auteur, dans le récit d'une halte qu'il fit au village de Jean Rivard, le joli village de Rivardville, qu'on aurait pu sans arrogance décorer du nom de ville. Il se composait de plus d'une centaine de maisons éparses sur une dizaine de rues d'une régularité parfaite. Un grand nombre d'arbres plantés le long des rues et autour des habitations donnaient à la localité une apparence de fraîcheur et de gaieté.

" On voyait tout le monde, hommes, femmes, jeunes gens, aller et venir, des voitures chargées se croisaient en tout sens ; il y avait enfin dans toutes les rues, le travail, l'industrie, que l'on ne rencontre que dans les grandes cités commerciales.

" Deux édifices dominaient tout le reste l'église superbe bâtiment en pierre et la maison d'école assez spacieuse pour mériter le nom de collège ou de couvent..."

En un mot tout indiquait un village des plus florissants et ce magnifique résultat, on le devait en grande partie à Jean Rivard qui n'avait rien négligé pour faire de tout le canton, une paroisse modèle sous tous les rapports et il y avait réussi au-delà de tout espoir attribuant son succès au choix d'un fonds de terre d'une excellente qualité, à une forte santé, au travail, à une surveillance attentive basée sur l'ordre et l'économie enfin à l'habitude de tenir un journal et un registre de ses recettes et de ses dépenses.

Nous pouvons ajouter avec Gérin-Lajoie, que madame Rivard contribua aussi beaucoup, à la prospérité du fondateur de Rivardville, par les soins affectueux qu'elle lui prodigua, par ses heureuses qualités du cœur et de l'esprit, par ses talents et par son industrie :

" Il fallait voir, dit Gérin-Lajoie cette petite femme propre, active, industrielle, aller et venir, donner des ordres, remettre un meuble à sa place, sans cesse occupée, toujours de bonne humeur. Si on avait quelque chose à lui reprocher c'était peut-être un excès de propreté. Les planchers étaient toujours si jaunes, qu'on n'osait les toucher du pied. Les petits rideaux qui bordaient les fenêtres étaient si blancs, que les hommes n'osaient fumer dans la maison de peur de les ternir."

Madame Rivard était donc la charmante et l'industrielle canadienne, la mère chrétienne dans toute l'acception du mot, celle qui tient dans ses mains frêles et rosées, les destinées de notre belle patrie et celle que nous avons toujours appris à aimer et à chérir.

Si tous nos cultivateurs mettaient en pratique les sages conseils énumérés plus longuement dans cette dernière partie du livre de Gérin-Lajoie, nos campagnes se transformeraient à vue d'œil et au lieu de ces vastes landes sans ombrage qui affligent trop souvent, le regard de

l'artiste, nous verrions surgir partout des oasis verdoyants, de délicieuses charmilles et nous pourrions saluer avec joie, la réalisation de ce distique d'un fabuliste :

La routine au progrès veut disputer l'empire,
Le progrès toujours marche, et la routine expire !

Permettons-nous de faire ici un léger rapprochement entre La Bruyère et Gérin-Lajoie. On peut fort bien dire qu'il n'y a rien de commun, entre l'auteur des *Caractères* et le poète des exilés, mais on ne saurait nier certaines analogies entre ces deux écrivains.

N'ont-ils point tous deux visé au perfectionnement de la société au milieu de laquelle ils vivaient, l'un en ridiculisant les fausses grandeurs de son époque, l'autre en déracinant les préjugés contraires, à la sublime mission de l'agriculteur ; n'ont-ils point tous deux décrit avec art, les caractères saillants de leur entourage, l'un en reproduisant d'un pinceau subtil, les pompes, les mensonges, les ridicules des cours fastueuses et des grandes capitales, l'autre en évoquant l'aimable simplicité, l'agréable franchise des scènes canadiennes. La Bruyère a été le peintre d'une société parvenue au plus haut degré de la perfection ; Gérin-Lajoie a été le peintre d'une société naissante ; le premier donnera de sages conseils aux grands, aux esprits forts des cours royales, le second aux humbles, aux modestes cultivateurs des campagnes ; celui-là rehabilitera la plume et les ouvrages de l'esprit, celui-ci la hache et la charrue.

Sans doute, Gérin-Lajoie, n'a point la subtilité du style de La Bruyère, mais un style subtil aurait-il été bien convenable, dans un livre qui s'adresse surtout aux défricheurs ; un culte aussi excessif de la forme n'aurait-il pas été une erreur impardonnable de la part de l'auteur ? Certes oui, et Gérin-Lajoie l'a fort bien compris en s'appliquant surtout, à donner à ses périodes une élégance de convenance et non pas une élégance déplacée. D'ailleurs l'artiste qui peint les cascates du ruisseau qui sautille sur un lit de mousse, parmi les fleurettes et les blés verts, dénote autant d'art, dans son paysage champêtre que celui qui reproduit sur sa toile, un croquis de jardin public où l'on voit s'échapper du trident d'un Neptune en marbre, que traînent des tritons aux teintes nacrées : une onde qui s'élève dans les airs en gerbes liquides puis retombe en une brume d'azur.

Outre les nombreuses citations ci-dessus, il y a de belles descriptions dans *Jean Rivard*, mentionnons surtout les passages où Gérin-Lajoie décrit les grands arbres de la forêt, la mélancolie de l'automne, les ouragans de neige et la belle saison dans les bois. Les lettres de Gustave Charpenil à Jean Rivard renferment aussi d'admirables pastels

de la vie des cités où les bals, les citadines et les avocats ne sont pas épargnés.

Nous avons vu comment les quatre volumes de Jean Rivard, l'aiderent puissamment à combattre, dans la forêt, l'ennui, compagne inséparable de la solitude et de l'isolement : l'*Imitation de Jésus-Christ*, en lui enseignant la résignation aux divins commandements, *Robinson Crusôé* en lui apprenant à être industriel et *Napoléon*, à être actif et courageux. Pourquoi le livre de Gérin-Lajoie n'accompagnerait-il pas, comme autrefois, les nombreux colons qui se dirigent chaque année vers le Nord ? Nul guide ne répondrait mieux aux vœux de ces braves défricheurs. Jean Rivard et Pierre Gagnon ne sont-ils pas leurs devanciers ; pourquoi le récit de leurs prouesses ne serait-il pas là pour leur apprendre à surmonter toutes les difficultés, à vaincre tous les obstacles ? Un noble exemple leur est donné, que nos colons le suivent et nous verrons bientôt de nouveaux Jean Rivard, se distinguer dans le Nord comme dans le canton de Bristol et doter notre sol de nouveaux villages ayant pour modèle : Rivardville !

Espérons que la plume élégante de quelques-uns de nos écrivains qui ont le mieux connu Gérin-Lajoie et dans la vie politique et dans la vie privée, nous donnera bientôt sa biographie avec une analyse complète de ses œuvres, tout comme l'Hon. P. J. O. Chauveau nous donna récemment : *François-Xavier Garneau, sa vie, ses œuvres*.

Nos grands écrivains sont rares, et quand ils disparaissent de l'arène, pour toujours, nous devrions tous, jeunes et vieux, nous efforcer de faire revivre le plus longtemps possible leur glorieuse mémoire.

Je ne saurais mieux terminer ces quelques courtes considérations sur le biographe du défricheur que par ces lignes magistrales de M. A. D. Decelles :

“ On rencontre rarement dans la vie, des hommes du caractère de Gérin-Lajoie, des hommes dont l'on peut dire sans exagération, qu'ils n'ont pas de défaut. C'était le vrai sage tel que le conçoit le christianisme, ne vivant que pour son Dieu, sa famille et son pays. Comme écrivain, c'était la figure la plus sympathique de notre petite république des lettres. Là comme dans les autres sphères d'action où il a été répandu, il ne laisse aucun ennemi, mais de bons souvenirs et une mémoire qui sera chère longtemps à ceux qui l'ont connu.”

FILLE A MARIER ⁽¹⁾

PAR SALVATORE FARINA

XXII

A la même heure, se rendant à l'invitation du docteur, les deux vieux amis, après avoir éteint la lumière de leur chambre commune pour faire croire qu'ils dormaient, ouvraient doucement la porte, traversaient l'étroit corridor, Gioachino en deux pas, Romolo d'une seule enjambée, et pénétraient sur la pointe des pieds dans le sanctuaire des époux Trombetta.

Le docteur Rocco était de mauvaise humeur, comme cela lui arrivait quelquefois ; mais ne pouvant crier, ainsi que le lui conseillait l'hygiène, il se dispensa même de respirer, et se contenta d'inviter d'un signe les deux visiteurs à s'asseoir.

“ Nous avons remarqué, commença Gioachino en se frottant les mains avec l'étourderie de l'innocence, que Federico n'est pas encore rentré dans sa chambre...”

—Vraiment ? dit Tranquillina.

—Vraiment... il prend le frais au jardin.

—Il est resté une bonne heure derrière une haie, ajouta Romolo, à regarder la fenêtre fermée d'Amalia.

—La fenêtre était fermée ?

—Oui, répondit Gioachino d'un air mystérieux ; mais d'abord elle était ouverte..., et Amalia est restée plus d'un quart d'heure à contempler la lune, qui est magnifique ce soir.”

A chaque phrase, Tranquillina regardait son mari qui se tenait renfermé dans un silence cruel.

“ Pour moi, il n'y a pas de doute, dit Gioachino après une pause, Federico est amoureux fou, archi-fou.

—Tant pis pour lui, grommela le docteur Rocco, il devait y penser plus tôt ; maintenant, il est trop tard.”

Les deux vieux amis se regardèrent stupéfaits. La chose semblait

(1) De la *Revue E. Roumieu*.

entendue, toute difficulté avait été écartée dans une précédente discussion en plein air, et, à présent, tout était remis en question.

Tranquillina sourit et dit :

— Amalia aussi me paraît assez disposée...

— A quoi ? demanda Rocco.

— A aimer M. Federico.

— Tant pis pour elle ; elle devait y penser plus tôt, quand nous faisons notre possible pour lui en donner l'idée ; aujourd'hui, il est trop tard.

— Permettez, hasarda Romolo, nous avons examiné la situation... et nous avons constaté que, toutes les dettes payées, il doit rester à Federico au moins...

— Je le sais, mais là n'est pas la question.

— Qu'est-ce donc, alors ? demanda Tranquillina, toujours souriante.

— Tu devrais le savoir. C'est qu'Amalia n'est plus libre ; ce matin, avant de partir, elle a accordé sa main à cet imbécile d'ingénieur... Quelle drôle d'idée est venue à l'esprit de ces messieurs de m'amener ce maniaque à la maison ? Un bel avenir pour ma pauvre fille, un bel avenir ! Donner des enfants à cet architecte qui ne les trouvera jamais conformes à ses plans...

— Ce matin ! balbutia Romolo.

— Ce matin ! balbutia Gioachino.

— Certainement, ce matin même ; entre sept et huit heures, j'ai écrit une lettre à ce visionnaire...

— Et dans cette lettre ?

— Dans cette lettre, je l'appelais *gendre ! gendre*, comprenez-vous ? mon gendre ! gendre du docteur Rocco Trombetta ! "

Cette nouvelle produisit une véritable stupeur, mais non pourtant sur Tranquillina, qui dit à Romolo :

— Ainsi, Amalia et Federico commencent à s'aimer ? "

Personne ne répondit à cette demande inutile.

— Ecoutez, docteur, se met à dire hardiment Gioachino, excusez-moi si je vous indique un remède...

— Comment donc ! répondit le docteur d'une voix railleuse, indiquez, indiquez...

— Etant admis que Federico et Amalia ont du goût l'un pour l'autre, marions-les ; l'ingénieur criera comme un sourd, mais il en sera quitte pour se calmer, c'est dans l'ordre.

— Je lui parlerai, moi, ajouta Romolo ; je lui persuaderai de renoncer, par de bonnes raisons. S'il le faut, je lui contera même un mensonge, je lui dirai qu'il y a dans le monde beaucoup de jeunes filles plus belles, plus... non, cela, je ne le dirai pas.

— Et vous ferez très bien, parce que c'est inutile, répondit le docteur. S'il ne s'agissait que de l'ingénieur Enea, je lui écrirais tout de suite :

“ Cher gendre pour rire,

“ Apprenez que j'ai voulu *rire*, ma fille n'a que faire de vous et épouse Federico. Salut !

“ Votre très affectionné beau-père pour rire.

Mais il s'agit d'Amalia. Cette jeune fille a une petite tête... une petite tête ; maintenant qu'elle a fait dire oui à l'ingénieur Enea, elle l'épousera à tout prix ; et quand elle l'aura épousé, sachant qu'elle doit aimer son mari, elle est capable d'en devenir folle à lier, et cet imbécile se laissera adorer comme un mari miraculeux.”

Pendant que le docteur Rocco se mettait en colère à demi-voix, Tranquillina s'était levée de sa chaise et fouillait dans les poches d'un grand pardessus accroché au portemanteau.

“ Voici la lettre ! dit-elle en revenant auprès de son mari avec un papier fermé et avec un sourire, tu l'as oubliée dans ta poche...”

—Et alors, s'écria Romolo, l'ingénieur n'a rien reçu !

—Et Amalia n'a rien promis !” conclut Gioachino.

Le docteur Rocco resta soucieux.

“ Je me rappelle très bien que je t'ai donné la lettre pour l'envoyer à la poste... Comment peut-elle se trouver encore dans la poche de mon pardessus ? ”

Tranquillina, sans cesser de sourire, répondit :

“ Tu te trompes ; tu l'as mise dans ta poche et tu m'as recommandé de te rappeler de la jeter toi-même dans une boîte... je n'ai pas de mémoire et je n'y ai plus pensé... c'est ce que tu voulais, ne dis pas non. Mon mari a voulu plaisanter, dit-elle ensuite aux deux vieillards, je parie qu'il savait très bien qu'il avait la lettre dans sa poche... il l'avait écrite pour l'envoyer, mais, après réflexion, il a compris que peut-être... Je te défie de nier.”

Le docteur Rocco, loin de nier, sourit modestement, déclarant ainsi accepter toute cette pénétration dont sa femme le gratifiait ; mais Romolo devina la vérité et donna sous la table un coup de poing à Gioachino.

La question qui avait motivé le conciliabule vint ensuite en délibération. Comment s'y prendre pour rester à Pusiano et donner ainsi aux deux jeune gens le temps de perdre la tête et de vouloir s'épouser pour la retrouver ? Au lieu de partir le lendemain, il fallait rester, et au moins une quinzaine, sous un prétexte décent, par force majeure.

Romolo, Gioachino et Tranquillina y réfléchissaient et ne trouvaient rien.

Le docteur Rocco s'amusa un moment de leur embarras, puis il dit gaiement ;

“ Demain, la goutte m'obligera à garder le lit ; après-demain, j'aurai

des douleurs aux articulations, et, pendant une semaine, rhumatismes et goutte ne me donneront pas la permission de m'en aller. Il était temps que mes infirmités me servissent à quelque chose !”

L'idée parut ingénieuse, mais non parfaite.

— Et nous ? dit Gioachino.

— Vous ?... on y songera... au pis aller, vous retournerez à Milan, et vous vous consolerez en pensant que ce n'est pas vous que mon gendre doit épouser...”

Les deux amis rirent sous cape, parce qu'ils étaient déterminés à ne s'en aller à aucun prix.

— Bonne nuit, dit ensuite le docteur, il est tard ; et moi, demain de bonne heure, je dois avoir un accès de goutte. Si je ne m'éveillais pas de bon matin, dites à Federico que vous m'avez entendu gémir toute la nuit, mais recommandez-lui de ne pas effrayer ma fille, et ne l'effrayez pas non plus vous-mêmes... je verrai demain ce que vous savez faire.

— Bonne nuit !” répondirent les deux vieillards avec une joie contenue.

Et ils s'en allèrent comme ils étaient venus, sur la pointe des pieds, traversant l'étroit corridor, Gioachino en deux pas, Romolo d'une seule enjambée.

En allant à la fenêtre pour fermer les volets et pouvoir allumer la bougie en toute sécurité, Gioachino dit :

— Romolo ?

— Qu'y a-t-il ?

— Il neige.

— Pas possible !”

Et, sans en attendre davantage, Romolo traversa une autre fois le corridor, frappa avec la jointure des doigts un petit coup discret à la porte de la chambre des Trombetta, et, à Tranquillina qui apparut dans l'embrasement en bonnet de nuit, il dit, non sans un léger tremblement dans la voix :

— Il neige ; ça tombe comme la manne ; il est inutile que le docteur ait la goutte ; avec un temps pareil, un honnête homme bien portant ne se met pas en voyage... Bonne nuit !

— Bonne nuit !”

Et Romolo retourna dans sa chambre, emportant dans son cœur une vision ineffaçable.

— Quelle femme ! dit-il à peine entré.

— Qui ?

— La signora Trombetta... as-tu vu ?

— Je n'ai rien vu.

— Je veux dire, as-tu compris ?

— Quoi ?

—Que la lettre de l'ingénieur Enea, c'est bien le docteur Rocco qui l'a oubliée dans la poche de son pardessus, mais c'est Tranquillina qui n'a pas voulu l'envoyer, et sais-tu pourquoi ? Parce que sa pénétration rare prévoyait ce qui est arrivé... Elle seule a tout fait, laissant le mérite au docteur... C'est un ange, cette femme !

—Dis plutôt que ce n'est pas une femme, cet ange, corrigea Gioachino. Pourquoi l'attribuer à un autre ? Cette vertu-là, moi, je ne la comprends pas."

Romolo secoua la tête ; lui, au contraire, comprenait très bien que cette vertu, ou plutôt cette modestie, était la dérivation logique d'une autre vertu, la prudence, et que, pour prendre le docteur Rocco par le bon côté, il ne fallait pas moins que toutes les vertus de Tranquillina cousues ensemble.

" Eteins la bougie, dit Gioachino, je dors."

Romolo, une seconde après, éteignit la lumière avec un soupir.

XXIII

La journée du 1er mars fut, en effet, une superbe journée de neige : il n'y en avait pas eu de pareille pendant tout l'hiver.

Accoudés à une fenêtre de la galerie du premier étage, les hôtes de la villa contemplaient la neige, qui, après avoir couvert la plaine environnante, les collines voisines et les montagnes lointaines, enseveli l'herbe des prairies, et déformé d'une façon bizarre les statues de terre cuite du jardin, continuait de tomber, calme, tranquille et régulière, comme si elle commençait à peine à étendre son manteau sur la nature.

" Elle ne cessera pas de tomber de sitôt, disait le docteur Rocco.

—Elle a tant de choses à faire, répondait Romolo : permettre aux germes de se développer sous la terre et à nous de rester ici de peur de nous enrhumers.

—Elle a encore bien d'autres occupations, disait Gioachino ; par exemple, donner un peu de relief aux corniches de cette villa d'en face, qui semble avoir été bâtie par un professeur de calligraphie... voyez-les maintenant, ces balcons, avec leurs encorbellements mesquins, ces listels microscopiques, ces cymaises minuscules effacées ou corrigées par la neige... Quelle leçon d'architecture ! Et ce n'est pas tout : elle coiffe d'un bonnet de cosaque chaque tuyau de cheminée ; elle attache un enduit brillant à chaque fente de murailles et blanchit indistinctement les arbres chauves et ceux qui ont conservé leur chevelure toujours verte."

Ils étaient tous là à contempler la fantastique mascarade de la nature. Dans chaque flocon de neige qui s'ajoutait à la balustrade du balcon ou

frappait au vitrage, Romolo voyait suspendue une miette de son passé mélancolique, le docteur Rocco, une bronchite.

Quant à Gioachino, il priait Tranquillina d'admirer tel ou tel phénomène burlesque qui s'accomplissait sous ses yeux ; il faisait les honneurs de la neige avec la faconde d'un impresario à qui la neige aurait obéi.

Amalia regardait la neige très attentivement, peut-être trop, car elle ne la voyait pas et n'entendait pas les paroles qui lui étaient adressées de temps à autre.

Federico était absent. Depuis une heure et plus l'intendant et l'avoué avaient séquestré dans un cabinet pour l'initier aux mystères de la comptabilité et de la procédure civile. Ils devaient élaborer ensemble la meilleure combinaison à adopter pour désintéresser les créanciers avec le domaine de Pusiano, sans l'aliéner. L'avoué inclinait à entamer un superbe procès pour donner le temps à l'intendant d'arranger les affaires de son maître avec de l'économie ; mais l'intendant n'était pas de cet avis, ayant flairé de loin que Federico se proposait, à l'avenir, d'être son propre intendant.

Quoi qu'il en soit, ils étaient là tous les trois à discuter. Gioachino, qui deux ou trois fois s'était permis d'écouter à la porte et de regarder par le trou de la serrure comme un écolier, en était réduit aux conjectures les plus pénibles.

"Pauvre Federico ! s'écriait-il chaque fois, il est debout dans l'embrasure de la fenêtre, pâle et sombre ; il ne parle pas, il écoute avec la résignation d'un martyr."

Enfin la porte de la chambre du conseil s'ouvrit et l'avoué en sortit. Il avait un certain air mélancolique qui lui seyait assez mal et qu'il portait avec l'embarras de l'homme affublé d'un habit neuf et de forme extravagante.

Il s'avança gravement, salua plus gravement, s'éloigna plus gravement encore.

Un instant après, la porte de la terrible chambre s'ouvrait de nouveau devant les yeux attentifs et étonnés des spectateurs, et l'intendant sortit rapidement, en touchant à peine son chapeau.

Le docteur Rocco, Tranquillina et Romolo se regardèrent en ayant l'air de dire : "Qu'est-ce que cela signifie ?"

Amalia continuait à contempler la neige sans la voir ; Gioachino s'était approché de la porte du cabinet, en avait tourné le bouton sans crier gare, et avançait son petit corps dans l'embrasure.

"Federico ! dit-il à son jeune ami qui restait toujours debout dans la fenêtre dans une attitude de profonde méditation. Qu'as-tu, Federico ?

—Ce que j'ai ? Rien !" répondit l'autre sans bouger.

Cependant Romolo et, derrière lui, le docteur Rocco et Tranquillina, avaient pénétré également dans le cabinet. Amalia restait sur le seuil.

“ Entrez, signorina, entrez... Voilà, continuait Federico d'un accent étrange, je me croyais encore riche, tandis qu'il ne me reste plus rien. Nous avons refait les comptes avec le plus grand soin ; ils sont d'une exactitude absolue... regardez, voici toutes les lettres des créanciers arrivées ce matin avec la neige ; c'est une autre avalanche de neige, qui donne le frisson rien qu'à la voir. Quand j'aurai payé toutes ces dettes, il m'en restera encore d'autres que je ne pourrai payer... tes dix mille liras, Romolo, et les cinq milles de Gioachino seront naturellement du nombre.”

Ces paroles, dites avec une fausse gaieté, trouvèrent un écho lugubre dans tous les cœurs. Il y eut un moment de silence pénible. Amalia tenait les yeux fixés sur un point de la muraille pour dissimuler son émotion ; mais elle n'y réussit pas et laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

Quand elle la releva, Federico disait ironiquement :

“ Il me reste pourtant une espérance... l'oncle Paolo. Il se dit pauvre, mais il doit être riche ; il est avare, assez âgé, n'a pas d'enfants et m'adore. Il me reste donc l'espérance qu'il me fera la courtoisie de s'en aller promptement dans l'autre monde... C'est quelque chose, il me semble.”

Il s'exprimait d'un ton qui ne pouvait laisser de doute sur ses intentions, même à celui qui n'aurait pas connu la fierté de son âme.

Personne ne répondait. Federico continua :

“ Voulez-vous savoir comment m'adore le vieil oncle Paolo ? Tenez, voici la lettre qu'il s'est empressé de m'écrire aussitôt qu'il a eu connaissance de mon désastre :

“ Cher neveu,

J'apprends que tu es ruiné, et cela ne m'étonne pas. Tu dois même avoir souvenance que j'avais prévu ce petit accident. Tu as voulu placer tes capitaux à ta manière, et à présent tu es puni de ta présomption. Suffit, n'en parlons plus ; quand il ne te restera plus rien, j'espère que tu te souviendras de ton oncle. Je suis seul, je t'aime bien, et je serai content de te recevoir à ma table, mais très affligé de ne pouvoir faire davantage ; tu sais pourquoi : je suis pauvre. A ma mort, il te restera de quoi vivre comme j'ai vécu moi-même, en faisant des économies.

“ Ton oncle très affectionné,

“ PAOLO.”

Le nom de l'oncle Paolo expirait sur les lèvres pâles de Federico, quand Gioachino, se dressant comme sous l'impulsion d'un ressort et montrant que lui seul conservait la direction de son système nerveux, dit, ou plutôt cria :

“ Une idée ! ”

En criant ces deux mots au milieu du découragement général, ce petit homme prenait des proportions colossales.

“ Écoutons l'idée ! ” dit le docteur Rocco en scandant les paroles.

Mais, à ce moment même le domestique vint annoncer l'arrivée de deux personnages dont il présenta les cartes de visite.

“ *L'ingénieur Enea Ferri* ”, lut Federico avec un filet de voix, et il ajouta entre ses dents : “ Il vient à point. ”

Il jeta distraitemment les yeux sur l'autre carte et lut tout haut : “ *Savino Martelli.* ”

Puis il répéta, comme si ce nom ne lui rappelait aucun souvenir : “ *Savino Martelli.* ”

Soudain une sombre lueur sembla éclairer son visage, qui devint d'abord de braise, puis d'une blancheur de cire.

“ Qu'il entre ! ” balbutia-t-il.

Les témoins de cette scène se retirèrent ; le docteur Rocco s'était déjà porté à la rencontre de l'ingénieur pour causer avec lui ; les autres restèrent dans la galerie ; ce formidable M. Savino Martelli, dont le nom seul faisait trembler les gens, parut enfin. C'était un petit homme minuscule, déjà sur le retour, avec une figure bonasse et deux gros yeux à fleur de tête.

“ Et dire qu'avec cette tête de lapin... ” grommela Gioachino.

Mais il ne continua pas ; on entendait la voix de Federico brisée par l'émotion ; mais on ne comprenait pas ce qu'il disait.

Un quart d'heure après, Savino Martelli sortit de la chambre ; son petit corps paraissait diminué encore, ses grands yeux pleuraient comme des fontaines.

“ Ah ! monsieur Savino, dites, dites, qu'y a-t-il donc ? Qu'avez-vous ? ” balbutièrent Romolo et Gioachino en allant audevant de lui, pendant qu'Amalia et Tranquillina restaient immobiles, suffoquées par l'angoisse.

“ Moi, rien, répondit M. Savino ; mais lui, le pauvre ! ”

— Eh bien, quoi ? dites !

— Je l'ai vu naître... j'étais au service de son père..., je l'ai porté dans mes bras... j'avais mis de côté une petite dot pour ma fille, qui a huit ans accomplis ; mais un jour il manquait à M. Federico un peu d'argent pour payer je ne sais quoi... je lui donnai le mien ; nous étions convenus qu'il me le rendrait aussitôt que j'en aurais besoin. Je n'en aurai besoin que quand ma petite prendra un mari... mais à présent le voilà ruiné... les autres créanciers ont des papiers, de bonnes hypothèques, ils seront payés les premiers, et il ne restera rien pour moi.

— A quel chiffre se montre votre créance ? ” demanda Romolo.

Mais M. Savino fit un geste de refus, comme s'il avait deviné l'intention, et, reprenant un peu haleine, il continua :

“ Ce n'est pas pour moi que je pleure, c'est pour lui... si vous saviez !... ” Savino, m'a-t-il dit en me prenant la main, à présent je vois que je suis plus malheureux encore que je ne le croyais ; il ne me reste même pas la liberté de mourir. Ma vie est à toi, a-t-il ajouté, “ je vivrai pour toi, Savino, et je te jure que ta fille aura sa dot... J'ai deux bras, je travaillerai, et dussé-je même...”

En prononçant ces derniers mots, M. Savino Martelli, suffoqué par un sanglot qui lui étreignait la gorge, fut contraint de s'interrompre. Gioachino et Romolo s'efforcèrent de le consoler et de le calmer.

“ Ne vous désolés pas, ne pleurez pas, dit Gioachino, il y a remède à tout ; dites-nous seulement à combien se monte votre créance.

— Mais vous ne voyez donc pas, s'écria Savino, que c'est un bonheur du ciel que ce pauvre enfant ne puisse me payer ! Il l'a dit lui-même... Il n'est plus le maître de sa vie... elle ne lui appartient plus... et si elle lui appartenait, savez vous ce qu'il en ferait ?... Ah ! ”

M. Savino Martelli eut un frisson, essuya ses larmes et ajouta :

“ Je n'ai plus à craindre pour mon argent ; Federico est vigoureux, bien portant ; il a un vieil oncle richissime qui mourra certainement avant lui ; alors je serai payé et lui sera riche encore une fois... Mais, en attendant ?... Il n'y a rien à espérer de son oncle.”

Ils étaient arrivés sur le palier et commençaient à descendre l'escalier ; Amalia, qui les avait accompagnés, s'arrêta ; puis retourna lentement sur ses pas, et alla s'asseoir dans la galerie solitaire.

Peu après, la porte du cabinet tourna sur ses gonds et Federico sortit, pâle, mais calme ; la jeune fille se leva aussitôt, s'avança vers lui et lui tendit les deux mains.

“ Vous me plaignez, signorina, balbutia Federico, et pourtant vous ne connaissez pas toute l'étendue de mon infortune.

— Je sais tout... M. Savino a tout dit, et moi, je ne vous plains pas, je vous admire. Si vous saviez combien vous me semblez grand dans votre malheur, et combien je vous estime en ce moment !

— Si vous saviez combien... ” s'écria le jeune homme.

Mais il s'interrompit brusquement ; Amalia, était devenue rouge... Ils se turent... et ce fut Federico qui le premier remplit le silence.

“ L'ingénieur... est venu. L'avez-vous vu ?

— Pas encore ; il doit être en bas avec mon père ; nous avons le temps de le voir ; à présent, dites-moi ce que vous vous proposez de faire... Si nous sommes réellement amis, donnez-m'en une preuve ; essayons de lire dans notre avenir.

— Je l'ai fait... j'ai examiné les chemins qui s'ouvrent devant moi. Il y en a deux : l'instruction publique et les beaux-arts ; mais j'hésite entre la carrière de second ténor dans un théâtre de province et celle

d'instituteur dans un village quelconque. Je crois que je choisirai l'école, ma chute fera moins de bruit."

En ce moment, ils entendirent un bruit de pas précipités dans les escaliers, sur le carré, et, presque en même temps entrèrent dans la galerie un rayon de soleil et l'ingénieur Enea, deux rayons de soleil.

"Amalia, je veux dire signorina, est-ce vrai, bien vrai, ce que m'a dit votre excellent père, le docteur Rocco? C'est vrai que vous?... Excusez-moi, Federico, je suis si heureux! Je n'ai plus de tête! Je sais que tu es ruiné, voici ma main, dispose de moi sans autres formalités... mais nous en reparlerons."

Amalia et Federico s'éloignèrent instinctivement l'un de l'autre. La jeune fille était très pâle; lui avait les yeux fixés sur la fenêtre.

"Est-ce vrai? insista Enea, est-ce vrai, signorina, que?"

"C'est vrai," répondit Amalia sans le laisser finir.

Et elle s'enfuit en pleurant.

"Qu'a-t-elle donc? demanda le malheureux ingénieur à son ami, je n'y comprends rien..."

"C'est l'amour, répondit Federico avec une pointe d'ironie; car si j'ai bien compris, la signorina..."

"Tu as très bien compris. Elle m'accepte, et même elle m'a accepté; c'est depuis avant-hier qu'elle s'est décidée à me rendre le plus heureux des hommes... Mais revenons à toi... Tu es ruiné, dit-on; peu importe, nous arrangerons tout cela. En venant, j'ai donné un coup d'œil à la propriété; elle doit valoir pour le moins trois cent mille livres

"Tu exagères; on l'a estimée deux cent mille.

"L'estimation est maigre; je te la ferai vendre, moi, trois cent mille livres, j'en réponds. Tu payeras tes dettes, et il te restera de quoi t'acheter une jolie petite maison de campagne et un petit enclos... On m'a dit que tu voulais mener la vie de gentilhomme compagnard... tu la mèneras, foi d'ingénieur! Dès aujourd'hui tu me nommes ton chargé d'affaires, tu envoies promener l'autre, tu me donnes pleins pouvoirs et je te ramène sur l'eau en quinze jours. En compensation, je te demande qu'une faveur... Es-tu disposé à me l'accorder? Tu ne me diras pas non?"

"Quelle faveur?"

"Tu tiendras sur les fonts baptismaux mon premier-né. Nous l'appellerons Leone-Federico; ton nom sera pour lui de bon augure, car tu dois avoir remarqué que sa mère est un peu sceptique..."

"Sa mère?"

"Oui, Amalia, la signorina Amalia Trombetta! Laisse-moi l'appeler ainsi. Je suis de bonne humeur, je suis heureux; ah! mon Federico, si tu savais comment je suis heureux!"

(A continuer.)

REVUE SCIENTIFIQUE.

SOMMAIRE :—Les serpents à sonnettes.—Le volcan de Kilauea.

L'article suivant, écrit par un naturaliste américain, M. Henry Guy Carleton, m'a paru plein d'intérêt, et je l'ai traduit en lui conservant autant que possible son caractère original :

Il y a plus de fiction que de vérité dans tout ce qui a été écrit au sujet du serpent à sonnettes, et généralement il est aussi peu connu et apprécié que ne le sont ces monstres de fantaisie que quelque prétendu découvreur nous signale de temps à autre. Il est simplement connu comme un reptile effronté et méchant ayant une espèce d'appareil musical à la queue ; on croit vulgairement qu'il avertit trois fois avec son instrument de musique avant de frapper ; d'après les faits divers largement répandus dans la presse quotidienne, il existerait en quantités innombrables dans les ravins et les cavernes, et il serait pourchassé par les indigènes en partie par plaisir, en partie pour son huile à laquelle leurs sorcières ou leurs médecins accorderaient des propriétés curatives merveilleuses.

On affirme que l'instrument sonore de ce reptile est une sorte de calendrier au moyen duquel on reconnaît son âge, une sonnette s'ajoutant aux autres le premier jour de chaque année de sa vie, mais il peut lui en pousser une, deux ou trois chaque année. On prétend aussi que l'intoxication est le seul remède contre sa morsure. La recette en est sans doute d'origine homéopathique, car le venin du serpent véritable qui a fait la morsure doit évidemment être supposé contre-carré par celui des serpents imaginaires que *dame-jeanne* aide le mordu à découvrir. Il est de fait, cependant, que l'alcool est un excellent remède, pris avant ou après la morsure.

En réalité, le serpent à sonnettes est un animal tranquille, aimant à faire ses propres affaires et demandant tout simplement qu'on le laisse en repos. Au commencement de l'été, il se dégoûte en s'étendant en plein soleil, et bientôt, secouant sa torpeur causée par le sommeil hibernant, il commence à se refaire en graisse. Plus tard, il recherche l'ombre, et il ne lui déplaît pas, par un jour de chaleur, de s'étendre de tout son long dans une eau atténuée, surtout dans les mares abondantes en grenouilles où il trouve avec les délices du bain, la perspective d'un déjeuner abondant à sa façon. Son genre d'alimentation est

très simple : il mange ce qu'il trouve, mais ses mets favoris sont les oiseaux, les grenouilles, les souris des champs, dont il s'approche adroitement et qu'il saisit avec une grande dextérité.

Les oiseaux dont le nid est placé sur les arbres, ou assez haut au-dessus de terre sont à l'abri de ses atteintes, à moins que par curiosité ou par accident, ils ne se trouvent à sa portée ; mais ceux qui font leur nid bas dans les buissons ou sur le sol deviennent fatalement ses victimes. Si, avertis de sa présence, ils l'évitent en s'envolant, le reptile trouve une compensation délicate en dévorant les œufs et les petits. Généralement, la mère revient bientôt vers son nid, attirée par son instinct maternel, et une fois qu'elle est à portée, elle devient bientôt un complément du repas de l'intrus. Tous les oiseaux haïssent le serpent à sonnettes, mais presque tous poussent la folie jusqu'à vouloir le combattre, et de là vient sans doute la croyance tout à fait erronée que le serpent charme sa proie. Un serpent ne possède pas plus la puissance de charmer un oiseau qu'un lapin n'a la faculté de jouer du violon. J'ai été plusieurs fois témoin d'un combat entre serpents à sonnettes et oiseaux, et chaque fois je suis demeuré convaincu que l'oiseau essayait de chasser le serpent de son nid ou de le punir d'avoir dévoré ses petits ou ses œufs.

Nous savons tous que les oiseaux ne sont pas lâches au combat. J'ai vu souvent deux ou trois petit pinsons attaquer avec acharnement un vautour ou un aiglé, le harceler et lui donner fort à faire ; aller jusqu'à s'accrocher sur son dos et à le dépouiller impitoyablement de ses plumes. Un moineau anglais entreprend gaillardement de battre un oiseau quatre fois plus gros que lui, et même la douce colombe attaque l'intrus qui entre dans son réduit, que ce soit un homme ou un chat. Ce courage de l'oiseau explique son attitude en face du serpent. Il le voit près de son nid et d'abord il s'envole, mais en observant l'impassibilité de son ennemi, il se dispose à lui chercher une querelle en règle. Pendant ce temps le serpent a envahi méthodiquement le nid. Surexcité par toutes ces profanations et par l'insouciance provoquante de son ennemi, l'oiseau s'approche de plus en plus, les plumes hérissées, le bec ouvert, transporté par tous les symptômes de la rage mais non de la peur. Doucement, le serpent se replie et demeure parfaitement tranquille. Chaque instant de son inaction ne sert qu'à exciter l'oiseau qui s'approche de plus en plus jusqu'à ce qu'il ait franchi la ligne fatale. En ce moment les hideux plis du ressort vivant se détendent avec la foudroyante rapidité de l'éclair, et le pauvre petit oiseau meurt sous la morsure empoisonnée et est englouti dans l'immonde gorge du serpent.

Si l'oiseau avait eu plus de perspicacité, il aurait pris philosophiquement son parti ; il serait allé pondre ailleurs et aurait placé son nid au haut d'un arbre au lieu de tenter une lutte inutile. Mais les femelles

sont toutes les mêmes qu'elles soient plumées ou non : leur progéniture est leur tout. Mais une chose est certaine, c'est que lorsqu'un serpent prend un oiseau, il doit sa capture moins à son courage qu'à l'audace imprudente de celui-ci ; voilà tout le *charme*.

D'ailleurs, l'un des plus redoutables ennemis du serpent à sonnettes est un oiseau du genre des gallinacés, de la grandeur d'une moyenne poule. Les Espagnols l'appellent *Paisano*, et les Américains *Road-runner*. On le rencontre dans les Etats du Sud-Ouest et au Mexique, mais surtout dans les régions sablonneuses et désertes du sud de la Californie. Sa manière de combattre le serpent est excessivement curieuse et semble révéler autre chose qu'un instinct aveugle chez cet oiseau. Disons d'abord que le cactus géant croit en abondance dans les contrées qu'il habite et que le serpent à sonnettes y est très commun.

Le paisano n'a pas sitôt découvert un serpent à sonnettes qu'il semble combiner les moyens de le faire périr. Il ne le perd pas de vue jusqu'à ce qu'il le voie endormi ; alors il cherche les feuilles les plus chargées de piquants des jeunes cactus, lesquelles ressemblent assez à des poires hérissées de pointes aigues. Il casse ces feuilles avec ardeur, les transporte péniblement une à une et les range autour du reptile endormi. Quand le rempart circulaire lui paraît assez élevé et assez solide, il fond sur son ennemi et l'attaque à coups redoublés de son bec effilé, puis il se retire, laissant au serpent le soin d'achever lui-même sa propre destruction, ce qu'il paraît avoir prévu et ce dont il semble se réjouir d'avance, à voir son allure vive et enjouée, et les mouvements désordonnés de sa longue queue.

La première impulsion du serpent à cette attaque imprévue est de ramasser ses anneaux pour s'élancer. Mais aussitôt il voit qu'il est prisonnier dans l'enceinte ; finalement, il fait un effort pour ramper par-dessus l'obstacle, alors des millions de pointes pénètrent sa peau et le blessent. Furieux, il veut rendre dent pour dent, mais les épines acérées des cactus ensanglantent sa gueule, redoublent sa douleur et portent sa rage au paroxysme ; il s'acharne sur les cactus, les mord avec fureur, fait des bonds, des contorsions horribles, et, répandant sa bave infecte sur ses blessures, il meurt enfin empoisonné par son propre venin.

La paisano, qui est demeuré spectateur impassible de ce drame épouvantable, tout content de son exploit, reprend sa course en dandinant coquettement sa queue, et va probablement à la recherche d'une nouvelle victime, pour rencontrer un drame aussi funeste dont il sera peut-être lui-même l'acteur passif.

Une autre erreur assez pittoresque concernant le serpent à sonnettes, c'est la croyance que, lorsqu'il se prépare pour l'attaque ou la défense, il se roule en spirale régulière comme un câble sur le pont d'un navire :

il se ramasse tout simplement en plis irréguliers assez semblables à une série de S superposés. On dit aussi qu'il peut sauter à une distance considérable, dix pieds, par exemple, et atteindre sa proie dans l'air. C'est là également une assertion purement graduée. Un serpent peut tout au plus faire un bond de trois-quarts de sa longueur, et rarement il va jusque là dans la bataille. J'ai attaqué un serpent à sonnettes de huit pieds de longueur dans le Texas avec une canne de quatre pieds, et j'en ai eu réellement bonne raison. On prétend qu'il avertit trois fois avant l'attaque. Je laisserai aux partisans de cette doctrine mis en présence du serpent le soin de la vérifier. Quant à moi, je n'en ai jamais eu nullement envie.

J'ai vu en juillet un serpent à sonnettes étendu à l'ombre et jouant constamment de son instrument pendant un heure entière. Il était en train de s'amuser, ou peut-être prenait-il sa leçon de musique, car il ne me voyait pas ; il n'y avait pas d'autre ennemi en vue et, ne me voyant pas, j'ai la certitude qu'il ne songeait nullement à m'attaquer. De même, au Nouveau-Mexique, j'ai eu connaissance d'un serpent à sonnettes qui avait attaqué un cheval sans donner le moindre avertissement préalable.

Le serpent à sonnettes ordinaire ou rayé, *Crotalus durissus*, habite toute la contrée au sud du 46^{me} degré. Il est généralement inoffensif à moins qu'il n'ait lieu de se croire en danger, ou qu'il ne soit directement attaqué ; alors il se défend du mieux qu'il peut. Comme je l'ai dit précédemment, il fait sa proie d'oiseaux, de souris, de grenouilles, sans négliger l'écureuil et le lapin quand l'occasion s'en présente. J'ai ouvert un serpent qui avait un renflement énorme à l'œsophage ; j'y ai trouvé un plein lapin jackass à moitié digéré. Le cou du serpent n'avait pas deux pouces de diamètre, et je laisse aux amateurs à rechercher comment, avec un cou si petit, il avait pu engloutir une proie aussi énorme.

Le serpent à sonnettes d'eau, *Crotalus adamanteus*, est indigène des Carolines et de la Floride ; il est de la plus grande espèce, atteignant la longueur de neuf pieds. Sa situation favorite est de se tenir étendu dans les eaux tièdes des lacs de ces contrées, au grand désespoir des pêcheurs. C'est un nageur rapide, comme le sont probablement tous les serpents à sonnettes, mais sur la terre ferme, il a une allure gênée, lente et paresseuse. On dit que l'alligator, quoiqu'il possède aussi peu de bon-sens qu'un Fénian, a cependant assez d'intelligence pour laisser le serpent d'eau tranquille, et de fait, j'ai vu les deux partageant la même souche dans une mare, et prenant paisiblement leurs ébats dans un voisinage pacifique.

On rencontre les plus gros serpents à sonnettes dans le Texas, sur le bas du Rio Grande, où ils atteignent quelquefois la longueur de

douze pieds avec une grosseur en proportion. Les plus petits, les serpents à sonnettes cornés, que l'on trouve dans l'Arizona, le Nouveau Mexique et la Californie du sud, dépassent rarement deux pieds. Ils portent deux petites excroissances cornées au-dessus des yeux et ils sont très dangereux. Ils ont des sonnettes, mais ils les font rarement entendre. Le serpent à sonnettes des sables ou du *désert* est également petit, et il a la prétention de vivre en termes de bon voisinage avec le *chien des prairies* dont il emprunte volontiers le domicile. J'ai tout lieu de croire que lorsque le serpent à sonnettes s'introduit dans la famille du chien des prairies, il le fait en intrus et qu'il y est logé à contre gré. Le chien des prairies ne jouit pas de l'avantage des polices d'assurance sur la vie et il ne peut soutenir la contestation, aussi le serpent a-t-il l'air de profiter de ses avantages.

Il y a un petit hibou, brun, tout à fait grotesque qui aime aussi à prendre sa résidence avec le chien des prairies, mais celui-là, au moins, se rend utile pour payer son loyer en demeurant à l'entrée du trou comme une sentinelle vigilante, et en huant poliment à tous ceux qui passent par là. Ni le serpent, ni le hibou, ni le chien ne semblent s'occuper du voisinage, mais vivent en bons voisins sans se quereller. Voici l'explication de cet étrange compagnonnage : Le terrier du chien des prairies est le seul abri qui se présente au serpent de ces régions arides et brûlées du soleil, et comme le chien creuse toujours un puits à proximité, là seulement le serpent peut trouver de l'eau, et j'ai eu la preuve que sans eau il ne peut exister. En retour de l'hospitalité que le serpent se décerne à lui-même, il se charge de régler la capitation, et il prévient avec sollicitude une trop grande accumulation de la famille du chien.

Le serpent à sonnettes corné jouit de la faculté remarquable de se mouvoir en avant, en arrière, de côté, avec une égale facilité. On raconte qu'un naturaliste allemand, traversant l'Arizona, passa un jour auprès d'un serpent à sonnettes cornu qui se pavanait au soleil auprès de l'ouverture d'un terrier. Le naturaliste n'avait pas de canne, mais il était fort amateur de s'emparer du serpent qui regagnait rapidement le trou. Il le tira par la queue et se rejeta vivement en arrière pour éviter les conséquences de son audace. Le serpent regagna de nouveau le trou et fut de nouveau saisi par la queue et attiré dehors. Alors, le serpent braqua l'œil sur le savant, remua la mâchoire inférieure d'une manière significative et rentra dans le trou la queue la première. Le naturaliste ne s'obstina pas plus longtemps à prendre le reptile.

Les armes offensives et défensives du serpent se composent d'une paire de crochets consistant en deux dents déliées et acérées partant de la mâchoire supérieure au-dessous des yeux. La structure des crochets est assez semblable à celle de seringues hypodermiques, mais ils ne sont pas tout à fait aussi utiles. Les dents sont creusées d'un canal qui

amène le venin de la glande où il est engendré, à un dixième de pouce de l'extrémité. La pointe est en pur émail, dure et proverbiallement acérée. Quand le serpent est calme, les deux crochets pendent mollement le long du palais, mais quand la colère l'excite, ils se dressent et présentent un angle droit avec la mâchoire. Dans cette position, le serpent mord en dardant sa tête en avant, et par une compression puissante des muscles temporaux, le venin est injecté profondément dans la blessure. Chez les serpents d'une taille ordinaire, de trois et demi à quatre pieds, les crochets ont environ trois-quarts de pouces de longueur, mais j'en ai que j'ai rapportés du Texas et qui mesuraient près de deux pouces.

Le venin du serpent à sonnettes est un liquide peu épais, clair, ressemblant au sérum, ayant un reflet légèrement bleuâtre chez les uns, jaunâtre chez les autres. Son poids spécifique est très peu plus élevé que celui de l'eau dans laquelle il est soluble. L'alcool en dissout une partie qui est inoffensive. La partie non dissoute, qui se coagule à la manière de l'albumine, constitue le venin proprement dit. La chaleur coagule aisément toute la masse, et il se dégage une odeur musquée et désagréable. Le venin contient des matières salines et des phosphates montrant des groupés de cristaux sous le microscope qui révèle aussi des globules de matières grasses. Dissout dans l'acide acétique, il conserve ses propriétés pendant des années. Il y a quelques années, j'avais ramassé une certaine quantité de venin dans le but de l'expérimenter et d'en étudier les propriétés chimiques et physiologiques. Il était neutre en présence du tournesol et du curcuma. Placé en contact avec le sang frais, il devint rapidement acide, dégageant un odeur de musc et coagulant la fibrine en peu de temps. Il agit aussi comme putréfiant. Je divisai un foie nouveau en deux parties dans l'une desquelles j'injectai du venin. Placées dans des conditions semblables, la partie injectée entra en putréfaction en quelques heures, tandis que l'autre se maintint au-delà d'un jour. Ces deux actions, la coagulation et la putréfaction donnent la mesure des propriétés mortelles du venin. Il agit d'abord comme irritant en acidifiant le sang ; en second lieu, en coagulant la fibrine du sang il produit l'obstruction des vaisseaux et agit comme un poison mécanique ; enfin, troisièmement, par son action putréfiante il amène la gangrène sur le membre blessé.

D'après cela on peut juger pourquoi l'alcool est indiqué comme remède contre la blessure du serpent à sonnettes. En stimulant l'action du cœur, il fait couler le sang trop rapidement pour qu'il puisse coaguler ou bien les caillots de fibrine partiellement formés sont entraînés par le courant vers des vaisseaux plus gros où ils peuvent se redissoudre, et la tendance à la putréfaction est ainsi neutralisée et contrôlée. Le danger

de l'inflammation seul est comparativement peu à craindre, mais encore est-il amoindri par le remède.

Je corrodai quelques aiguilles avec de l'acide nitrique puis je les revêtis d'une couche de venin pour faire quelques expériences sur des animaux. Une souris piquée à la patte mourut en quelques minutes dans des convulsions spasmodiques. Un lapin, après quelques secondes, se mit à faire des sauts et retomba comme épuisé ; il mourut ensuite en trois ou quatre minutes, la respiration étant laborieuse et irrégulière comme s'il y avait eu paralysie de nerf pneumogastrique. J'enfonçai une aiguille très chargée de venin dans la cuisse d'un gros chien. Il fit d'abord entendre un jappement de surprise puis se mit à trotter comme inconscient. Soudain, il s'arrêta comme s'il eût oublié quelque chose ; alors il voulut se mettre en marche, mais son arrière train refusa de se mouvoir. Je m'approchai. Ses yeux fixes étaient injectés de sang, ses poils se hérissaient, ses lèvres se contractaient et sa langue pendait. La respiration était laborieuse et irrégulière, et il laissait échapper un cri qui tenait de la plainte et du hurlement comme s'il eût été pris de crainte et de terreur ; enfin il entra dans des convulsions qui se renouvelèrent à intervalles pendant douze minutes, puis il mourut. Les chats se conduisirent plus violemment ils écumaient et jetaient des cris affreux. La mort n'arrivait qu'après trente minutes et plus.

Sur les grenouilles, l'effet était foudroyant : les malheureux batraciens se détendaient tout simplement, frissonnaient et rendaient l'esprit. Un poisson doré se retournait ventre en l'air en quatre minutes et mourait à la onzième. Un serpent à sonnettes fut essayé ; après huit minutes de contorsions il devint si faible qu'il donna à peine signe de vie pendant une heure et dix minutes, puis il demeura tranquille. Un examen après la mort accusa une anémie du cerveau et un engorgement du ventricule avec des grumeaux noirs, mais pas d'autres signes. En appliquant le stéthroscope à un chien solidement attaché avec des courroies et inoculé, je constatai que l'action du cœur était d'abord violente mais régulière, ensuite, irrégulière et faible. Quatre gouttes administrées à l'intérieur à un chien, parurent avoir un effet sédatif très prononcé, mais les symptômes disparurent bientôt. Enhardi par cette expérience, j'essayai sur moi-même : je m'administrai une goutte de venin largement délayée dans l'eau que je pris au travers d'un tube. Je sentis un léger accroissement et une légère irrégularité dans l'action du cœur et une certaine relaxation musculaire suffisante pour provoquer une transpiration marquée, mais l'effet fut temporaire. Si quelqu'un veut renouveler cette expérience, je conseillerai fortement à l'expérimentateur de s'assurer d'avance qu'il n'a aucune gersure aux lèvres, à la langue ou au palais, et que ses dents et ses gencives sont

saines, car il risquerait fort de ressentir des symptômes qui ne sont pas consignés dans le précédent rapport de mon essai.

Je suis porté à croire qu'admis dans la circulation, le virus du serpent à sonnettes paralyse le cœur, mais je pense que l'effet est d'abord plutôt cérébral que cardiaque. Je ne doute pas que l'embolisme se reproduit dans certains cas où le poison a atteint une grosse veine et est transmis directement au cœur où il exerce sa propriété coagulatrice, mais c'est là l'exception et non la règle. En tous cas, l'ammoniaque est recommandée, et, en y ajoutant un bonne dose d'alcool, je crois que c'est le meilleur remède qu'on puisse appliquer. Une prompte saignée de la blessure, après avoir fait une ligature au-dessus serait efficace en diminuant le danger, mais l'emploi de l'alcool et de l'ammoniaque à faibles doses sera toujours une ressource nécessaire.

J'ai vu des Apaches de la Reserve de Tulerosa, Nouveau-Mexique, prendre un foie de cerf et exciter un serpent à sonnettes à le mordre à coups redoublés ; ensuite le laisser pourrir et en enduire la tête le leurs flèches pour les empoisonner, le virus frais appliqué de cette façon étant sans effet parce qu'il perd ses qualités à l'air.

Comme quantité, le venin injecté par un grand serpent peut être de quatre minimes environ, deux pour chaque crochet. Il peut mordre deux ou trois fois coup sur coup mortellement, mais bientôt les glandes sont épuisées et il faut quelques minutes pour distiller de nouveau poison. Les charmeurs de serpents cautérisent habituellement les glandes avec un fer rouge, laissant les crochets intacts et capables seulement de faire une légère blessure dans les chairs. On ne peut prendre trop de précautions en disséquant la tête du serpent à sonnettes, car la sécrétion des glandes se continue pendant un certain temps après la mort, et la moindre parcelle de poison peut faire beaucoup d'ouvrage.

Pendant les chaleurs d'août et septembre, le serpent à sonnettes est paresseux, indolent et de très mauvaise humeur. C'est la saison pendant laquelle on le suppose aveugle, mais c'est la paresse et non l'ophtalmie qui le fait attendre d'être foulé avant de remuer. C'est aussi le temps pendant lequel il reste étendu dans l'herbe près des cours d'eau pour éviter la chaleur et pour tendre des pièges faciles aux grenouilles étourdies. Je suppose que les pêcheurs savent cela, car j'ai remarqué qu'ils avaient toujours bien soin de se pourvoir d'un flacon d'antidote.

* * *

Le 6 mars dernier, le volcan de Kilauea, dans les îles Sandwich, dont le cratère se composait du Vieux et du Nouveau Lac Halemau-mau, s'est anéanti, laissant un abîme sans fond de quatre milles envi-

ron de circonférence. Ce volcan, qui avait été si actif, peut être considéré aujourd'hui comme totalement éteint.

Pendant la dernière partie de l'année 1885, les deux lacs ont été très actifs ; ils bouillaient et se gonflaient d'un bout à l'autre avec une violence inaccoutumée. Vers le milieu du mois de décembre dernier, sur le Nouveau Lac commença à se former une croûte solide qui le recouvrait entièrement le premier mars. Dans la matinée du 6, les deux lacs étaient en pleine ébullition et il se produisit un gonflement considérable de la lave ; le phénomène devint particulièrement intense vers neuf heures et demie. Alors commencèrent des séries de secousses de tremblement de terre, dont le nombre s'est élevé à quarante-trois. La dernière secousse se fit sentir le lendemain à sept heures et demie du matin.

Après la quatrième secousse, les feux du Nouveau Lac avaient entièrement disparu et de Halemaumau, on ne pouvait plus voir qu'une légère réflexion lumineuse.

Pendant les quelques jours qui suivirent, on vit se former des fentes et des crevasses tout autour du murs et une immense quantité de vapeurs s'élevait du cratère. Plusieurs soulèvements se produisirent, changeant entièrement la configuration des sections adjacentes. D'énormes morceaux des murs se détachaient des bords du cratère et tombaient dans le gouffre en produisant un bruit semblable au retentissement du tonnerre. Le cône du Nouveau Lac disparut entièrement, tandis que la base pouvait encore se voir, mais à cinq ou six cents pieds plus bas que son niveau ordinaire ; de Halemaumau on ne pouvait rien voir qu'un abîme béant de quatre milles de circonférence.

Il est possible que les feux du volcan ne se ravivent jamais, et que désormais, le Kilauea, puisse être classé dans la liste des volcans éteints. Les insulaires, cependant, n'admettent pas cette probabilité qui leur enlèverait les profits qu'ils prélevaient sur les nombreux touristes attirés par l'étrange phénomène de deux lacs de lave en fusion et en ébullition. Ils prétendent que la lave a temporairement trouvé un conduit souterrain qui ne tardera pas à se boucher par sa solidification, et alors, ne trouvant plus d'autre issue, elle sera bien obligée de remplir le cratère de Kilauea et d'attirer de nouveau les curieux par son spectacle unique dans le monde.

OCT. CUISSET.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE DU MOIS

CANADA

- Avril 29—Les journaux de Montréal publient le mandement de Mgr l'Archevêque de Québec sur certaines sociétés défendues, et en particulier sur celle des *Chevaliers du Travail*, Monseigneur engage les catholiques à ne pas s'enrôler sous le drapeau de ces sociétés.
- “ 30—Mr. l'abbé Guyon, curé de St-Eustache, présente à Sa Grandeur Mgr Fabre, les hommages du clergé du diocèse, à l'occasion du 13^{me} anniversaire de son avènement à l'Episcopat ; le lendemain, messe poutificale et grande fête au séminaire : un clergé nombreux est présent.
- Mai 1—Evasion de Viau, chef de la révolte au Pénitencier de St-Vincent-de-Paul ;—à l'aide d'un couteau dentelé il se perce un chemin à travers trois murs ; cette nouvelle de l'évasion de l'astucieux forçat jette un grand émoi dans tout le district.
- “ 4—Arrivée d'Europe à Montréal, des restes mortels de mademoiselle Cartier, fille de feu Sir G. E. Cartier. Un service imposant est chanté à la cathédrale ; ces dépouilles mortelles sont inhumées au cimetière de la Côte-des-Neiges.
- “ —Viau est capturé dans un bois près de Montréal ;—il n'offre aucune résistance aux gendarmes.—Cette nouvelle est accueillie avec un vif sentiment de satisfaction par toute la population.
- “ —Assemblée publique convoquée par le maire de Montréal, pour discuter le nouveau projet de loi sur l'hygiène, qui doit être soumis à l'assemblée législative.
- “ 5—Un télégramme du Prince de Galles au Gouverneur-Général, annonce l'ouverture de l'exposition coloniale ; Sa Majesté, la Reine Victoria en fait l'ouverture ; MM. Fabre et Tupper, représentants officiels du Canada à l'exposition font partie du cortège de Sa Majesté.
- “ —Mort de Mgr François Jamot, évêque de Peterborough, à

- l'âge de 58 ans. La religion catholique perd en lui un apôtre infatigable ; la race française une de ses gloires, et l'un de ses plus fermes appuis dans la Province d'Ontario.
- Mai 8—La goëlette américaine, "*D. J. Adams*," est saisie par les autorités canadiennes, pour avoir acheté de l'appât sur le territoire canadien.
- " 9—Un incendie considérable ravage la ville de Hull. Cinq cents maisons sont détruites ; deux cents familles restent sans abri : les dommages sont estimés à \$200.000.
- " 10—Célébration de la fête des arbres.
- " 11—M. l'abbé Rousselot, curé de St-Jacques de Montréal, quitte le Canada pour l'Europe, dans le but de rétablir sa santé.
- " 12—Le *bill* du "serment" qui exemptait les libres-penseurs et les athées de prêter serment en leur permettant de faire une simple déclaration de dire la vérité, est rejeté par le sénat, à une forte majorité.—Ce *bill* avait été adopté par les Communes, par un vote de 68 contre 59.
- " 16—Une assemblée en plein air a lieu au Champ-de-Mars pour protester contre le projet de loi concernant la santé publique. Des résolutions condamnant le principe d'assujettir les citoyens à un contrôle permanent d'un bureau de santé, dans leurs demeures privées, sont adoptées.
- " 16—Autre grande assemblée, tenue au carré Papineau, pour protester contre le *Poll-Tax*.
- " "—Remarquable sermon prononcé par le R. P. Ruhlmann, au Gesù, sur la question ouvrière ; la presse montréalaise s'accorde à dire que c'est un traité complet de cette grave question.
- " 18—Mgr Taschereau reçoit la communication officielle du Vatican lui annonçant son élévation au cardinalat ; cette nouvelle est l'occasion de grandes réjouissances dans la capitale.
- " 19—Trois vaisseaux de guerre anglais sont envoyés par le Gouvernement Impérial pour stationner dans les eaux canadiennes, afin de protéger nos pêcheries.
- " 20—Les élèves du collège de Varennes sous la conduite de leurs directeurs, viennent déposer leur offrande entre les mains de Mgr Fabre, pour l'achèvement de la cathédrale.
- " "—Noces de diamant du Révd Père Point S. J. ; grande solennité religieuse à cette occasion, à l'église du Gesù.—Le Révd Père est né en 1802, a été fait prêtre en 1826, et est dans la compagnie de Jésus depuis 47 ans.
- " 23—Incendie des bureaux et des ateliers du journal "*Le Mail*"

- de Toronto ; les pertes sont évaluées à \$80.000 ; c'est la troisième fois en deux ans que ce vaste établissement devient la proie des flammes.
- Mai 24—Au Champ-de-Mars, présentation des médailles commémorative de la campagne du Nord-Ouest, aux braves du 65ème bataillon ; vingt mille personnes sont présentes. La fête se termine à l'Île Ste-Hélène par un grand banquet militaire.
- “ 26—Inauguration du nouvel hôtel “ Balmoral,” par le banquet des marchands détailliers.
- “ —Mort de madame Louis Riel.
- “ 27—Réunion annuelle de l'association des anciens élèves du collège Ste-Marie.
- “ 30—L'Hon. Donald Smith et l'ex-juge-en-chef Meredith sont créés chevaliers de l'ordre de St-Michel et St-Georges.
- “ —Ouverture à Québec du septième concile provincial ; tous NN. SS. les Evêques de la province sont présents, ainsi qu'un grand nombre de théologiens.

ÉTRANGER.

- Avril 27—L'empereur Guillaume, envoie à Sa Sainteté Léon XIII, une croix d'or, enrichie de pierres précieuses, comme témoignage de reconnaissance et de satisfaction pour la manière habile dont Sa Sainteté a réglé le différend entre l'Allemagne et l'Espagne, au sujet des Îles Carolines.
- “ —Tous les ministres étrangers en légation à Athènes, se réunissent en conférence diplomatique ; on discute les mesures à prendre au cas où la Grèce n'obéirait pas à la sommation des puissances.
- Mai 5—Émeute sanglante à Chicago ; une collision a lieu entre la police et les anarchistes ; une bombe est lancée pendant la mêlée, et vient éclater au milieu d'une double colonne de gardiens de l'ordre ; vingt-neuf hommes sont tués instantanément. Les policiers font une charge au pistolet, et les anarchistes se retirent en laissant un grand nombre de victimes.
- “ 6—Le *Pall Mall Gazette* de Londres en commentant les troubles de Chicago, prétend que l'Europe est en grande partie responsable de ces émeutes, en envoyant aux États-Unis une foule d'indigents, les rebuts de sa société.
- “ 7—La question d'Orient prend des proportions alarmantes : les

- troupes grecques s'avancent vers la frontière ; l'armée turque de son côté marche sur la Grèce par Larisse.
- Mai 13—Une terrible tempête vient s'abattre sur la ville de Dayton, Ohio ; toute communication avec cette ville devient impossible par suite du désastre causé.
- “ 14—Une tourmente effroyable vient fondre sur Madrid, un grand nombre de maisons, sont renversées, et des propriétés sont détruites de fond en comble ; trente-cinq personnes sont tuées et six cent vingt blessés.
- “ 18—Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore reçoit une communication officielle du cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat pontifical, lui annonçant son élévation au cardinalat, par Sa Sainteté Léon XIII.
- “ 19—Mort subite de l'Hon. L. S. Huntington, arrivée à New-York ;—il a été l'un des hommes politiques canadiens les plus en vue de 1863 à 1878. L'Hon. Huntington a été un grand orateur, un littérateur distingué et un puissant polémiste : il était âgé de 59 ans.
- “ 20—Résignation du ministère Valvis, en Grèce ; M. Tricoupis consent à former un nouveau cabinet.
- “ 25—Acte de représailles exercé par les douaniers américains dans le port de Portland : ils saisissent la goëlette canadienne “Sister” de Yarmouth, qui est chargée de poissons.
- “ 28—Compromis signé par la Turquie et la Grèce, en vertu duquel cette dernière consent à désarmer.

J. T. CARDINAL.

ÉCHOS LITTÉRAIRES

1886

2 mai—Union Catholique (Montréal) Élection des officiers pour l'année 1886-87 : Président, Alphonse Leclaire ; 1^{er} Vice-Président, Stanislas Côté ; 2^e Vice-Président, Chs. M. Ducharme ; Secrétaire, J. T. Cardinal ; Assistant-Secrétaire, Adolphe Chauvin ; Trésorier, J. O. Dupuis ; Bibliothécaire, Joseph Desrosiers ; Conseillers : MM. P. B. Mignault et J. C. Auger, ex-présidents ; Chs. Chaput, D. Masson, C. M. Panneton, L. Laflamme, Th. Couture et C. Martel — Assistant-Trésorier, N. Dupuis ; Assistant-Bibliothécaire, L. Labrie.

2 mai —Institut Canadien (Ottawa) Clôture du cours littéraire de 1885-86. Conférence par l'Honorable Sénateur P. Poirier, ancien président de l'Institut, Sujet : " Le théâtre et les auteurs dramatiques au Canada."

3 mai, —Cabinet de Lecture Paroissial (Montréal) Conférence par M. Napoléon Bourassa, auteur de *Jacques et Marie*. Sujet : " Nos Grand'mères."

5 mai, —Société Casault (Québec) Élection des officiers pour le troisième terme. Président, L. G. Bellay ; Vice-Président, Auguste Beaudry ; Secrétaire, H. George Carroll ; Assistant-Secrétaire, Hubert Cimon ; Comité de Régie : MM. Samuel Rioux et Nazaire Gingras.

6 mai, —Institut Canadien (Ottawa) Réunion intime des amis de M. Augustin Laperrière, membre de l'Institut, à l'occasion de son départ d'Ottawa pour Temiscamingue. Le Dr Nolin recite une poésie de sa composition et il y a chant, discours etc.

9 mai, —Union Catholique (Montréal) Conférence par M. Ed. McMahon, Sujet : " La musique religieuse."

Le rapport annuel des travaux de cette société, lu à cette séance constate que 34 conférences ou lectures ont été données par les membres de cette société, durant le terme 1885-86 dont 12 par M. de Bonpart, 3 par MM. Francis A. Quinn et L. Gougeon 2 par MM. J. Desrosiers, S. Côté et P. B. Mignault et une par M. l'abbé J. B. Proulx, l'Hon. F. X. A. Trudel et MM. R. O. Pelletier, G. Duhamel, P. Masson, P. Demers, L. A. Gendron, Th. Couture, C. Valeur et Chs. M. Ducharme.

12 mai, —Cercle Catholique (Trois-Rivières) Election des officiers,

Président, Ed. de Lottinville ; Vice-Président, Alphonse Boisvert ; Secrétaire, P. G. Degagné ; Trésorier, F. X. Giroux ; Conseillers : Chs Mathieu, Arthur Levasseur et L. Duval.

14 mai,—Salle de la mutuelle française (Montréal) Lecture de *Riel* grand drame historique en quatre actes avec prologue, composé en collaboration par M. Chs. Bayer, docteur en droit et le Prof. Parage.

16 mai,—Union Catholique (Montréal) Conférence par M. Adolphe Chauvin. Sujet : “ Relations entre la France d'aujourd'hui et le Canada ; relations politiques et littéraires.”

18 mai,—Cercle Ville-Marie (Montréal) Conférence par M. Benjamin Sulte, Sujet : Les colonies du Nord de l'Amérique avant 1760.

23 mai,—Union Catholique (Montréal) Conférence par M. Stanislas Côté. Sujet : “ Le vieux Montréal.”

25 mai,—Société Royale Canadienne (Ottawa) Réunion de la section française. Les travaux suivants sont lus : “ Eloge de feu M. Oscar Dunn ” par A. D. Decelles ; “ Historique de la rivière Saguenay ” par M. l'abbé Laflamme ; “ Le pionnier,” poésie de Louis Fréchette ; “ Les deux fillettes.” poésie de M. Napoléon Legendre etc.

27 mai, Départ pour l'Europe de M. l'abbé Victor Charland, professeur au Collège de Lévis ; et auteur des *Questions d'Histoire Littéraire, etc.* Il est chargé d'une mission auprès du Saint-Siège de la part du tribunal qui instruit à Québec, la cause de béatification de la Sœur Marie de l'Incarnation.

31 mai,—Société d'histoire naturelle (Montréal) Election des officiers : Président, Sir Wm. Dawson ; Vice-Présidents, MM. H. Joseph, Edward Murphy, J. H. R. Molson, major Latour, Drs Harrington, Hunt, Baker, Hingston et sir Donald A. Smith ; Secrétaire-Correspondant, hon. prof. Penhollard ; Secrétaire-Archiviste, hon. W. T. Costigan ; Trésorier, hon. P. S. Ross ; Curateur, hon. A. H. Mason ; Membres du comité : Dr McConnell, Robt Campbell, J. S. Shearer, Geo Summer, J. Benmore, J. A. U. Beaudry, H. R. Ives, E. T. Chambers, F. B. Caulfield, J. S. Brown et J. H. Burland.

Mai, Cercle littéraire de Lachine. Officiers élus pour l'année 1886-87, Président, E. H. Ouellette ; 1^{er} Vice-Président, Alphonse Thesseau ; 2^{me} Vice-Président Gervais Décary ; Trésorier, Joseph Martin ; Assistant-Trésorier, A. Robert ; Secrétaire, F. Robert ; Assistant-Secrétaire, H. S. Décary ; Secrétaire-Correspondant, Ovila Quesnel ; Directeur, Charles R. Daoust ; Assistant-Directeur, T. de Soly ; Maréchal, O. Larivé.

—M. Charles R. Daoust, publie en un volume de 200 pages, un récit de la campagne du 65^{me} Bataillon de Montréal au Nord-Ouest, sous le titre : *Cent vingt jours de service actif.*

“ C'est un petit monument, dit un bibliographe, élevé à la gloire du

65^{me} Bataillon et de ceux qui le composaient ; à chaque page, il y a le récit d'incidents, d'actes de courage, de souffrances noblement supportées, qui fera battre bien des cœurs de mères, de sœurs et d'épouses et qui apprendra aux générations futures que les Canadiens-Français de 1885 étaient dignes de leurs ancêtres des dix-septième et dix-huitième siècles."

—M. Gonzalve L. Desaulniers, jeune poète de talent, de Montréal publie en un opuscule de 16 pages, une magnifique poésie intitulée : "*L'absolution avant la bataille*" et dédiée aux braves de la Butte aux Français :

"Les idées exprimées, dit *La Justice*, sont nobles, on sent dans chaque vers le feu de l'enthousiasme, du patriotisme, et un profond sentiment religieux. C'est l'illustration poétique d'une belle page de notre glorieuse histoire.

—Publication à Québec, sous les auspices de la Législature du deuxième volume des "*Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle France*." 1142 pages.

—La livraison de mars de la *Revue du monde latin* publie en premier article, le travail de M. Napoléon Legendre, sur "La race française en Amérique."

—M. Léon Barat dans un petit volume de poésies intitulé, *Rimes amiénoises* publie entr'autres pièces : "La Saint Jean Baptiste en Picardie et au Canada," et une réponse à M. J. A. Poisson.

—Nouvelles publications de MM. Cadieux et Derome, libraires-éditeurs, Montréal : "A la baie d'Hudson," par M. l'abbé J. B. Proulx. "A travers les registres," M. l'abbé Tanguay. Jacques et Marie, M Nap. Bourassa. "Les anciens Canadiens," M. de Gaspé.

—Société royale du Canada. Election des officiers : Président général, M. l'abbé T. Hamel.

Section I, Président, Paul de Cazes ; vice-président, Pamphile Lemay ; Secrétaire, A. Lusignan.

Section II, Président, M. R. Maurice Burke, M. D ; Vice-Président, W. Kirby ; Secrétaire, George Stewart.

Section III, Président, Thomas Macfarlane ; Vice-Président, Sandford Fleming ; Secrétaire, M. O. Hoffman.

Section IV, Président, Révd J. C. K. Laflamme ; Vice-Président, Robert Bell ; Secrétaire M. J. E. Whiteaves.

—Le *Monde Illustré* (Montréal) Articles originaux du mois. N^o du 1^{er} mai : Entre nous par Léon Ledieu ; A propos de prononciation, A. Leblond de Brumath ; Le plumeau, Reveil,—du 8 : Entre nous, Léon Ledieu ; Caprice, (poésie) Gonzalve L. Desaulniers—du 15 : Entre nous, Léon Ledieu ; Un rayon de soleil, Reine — du 22 : Entre nous, Léon Ledieu ; A Mlle Emelie B, (poésie) de B ; Fantaisie par

Ninette du 29 : Entre nous par Léon Ledieu ; Tablettes de la mère de famille, Laurence de Villeneuve.

—*La Minerve*, (Montréal) Edition littéraire, Articles du mois ; N^o. du 1^{er} mai : Poésies : Le rossignol, Pierre Gauthier ; L'amour, Victor Hugo ; Le muguet et la rose, Victorien Sardou ; Prose : Le roman naturaliste, Chs Fuster ; Influence de la musique, Francisque Sarcey ; Courrier de la Mode, Marie de Saverny ; Une préface de Gounod ; Frany Liszt, etc.—du 8 mai ; Poésies : L'espoir en Dieu, Francis Melvil ; Quand viendra l'été, Jules Carrara ; Rires et larmes, Albert Bouchon. Prose : Lettre de Rome, J. B. V ; Plutus, Ed. Drumont ; L'âge de papier, Alphonse Karr ; Chronique scientifique, P. de Boutarel ; Le devoir difficile, Mme Guizot ; Le secret de Salvayre, Jean Reybrach etc.—du 15 mai ; Poésies : Le premier amour, Achille Grisard ; La charité, Max Tiple. Prose : Les Perce-neige, Benjamin Sulte ; Les expositions universelles, Oscar Havard ; Le centenaire de Parmentier, François Henry ; Littérature populaire, Comte de Puymaigre etc.—du 21 mai : Poésies : A l'Alsace Lorraine, André Theuriet ; L'Orient, Leconte de l'Isle ; La clef du cœur, L. de Giafféri ; Le pauvre, Maximilien Coupal. Prose : Lettre de Paris, Victor du Bled ; Les cercles catholiques d'ouvriers en France, G. B ; Marines, André Theuriet ; La question irlandaise, L. Nemours Godré ; La toison d'or, L. de la Brière etc.

—Sommaire de la livraison de mai, de l'*Etudiant*, petite revue mensuelle publiée à Joliette, par M. l'abbé F. A. Baillairgé : Lettre d'Irlande, Patrick Kennock ; Ferdinand Gagnon, F. A. B. ; Les jeunes parisiens, L'abbé Gabiller ; Chronique de la forêt, Sylvio ; Souvenir, poésie par Ivan ; Origine du mois de Marie ; Ligue du cœur de Jésus etc.

—Le *Couvent* (Joliette) Sommaire de la livraison de mai : Simples notes, F. A. B ; Ma cousine (poésie) Elisabeth ; Reminiscences, Dolores ; Lettre à une petite sœur, Eva ; Le bon livre et le roman, dialogue par M. L. P. etc.

Montréal, 31 mai 1886.

CAROLUS.